

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Rapport de gestion

20

20

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Chiffres-clés	3
Jalons	5
PRÉAMBULE	6
RAPPORT ANNUEL	10
Exercice 2020	10
Sinistres et créances	18
Politique et gestion de risque & pratique de couverture	20
Sur le terrain	22
Comparaison pluriannuelle	28
DÉVELOPPEMENT DURABLE	33
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	37
Organisation et personnel	37
Rémunération	41
RAPPORT FINANCIER	43
COMPTES ANNUELS	49
Compte de résultat	49
Bilan	50
Tableau des flux de trésorerie	51
Preuve d'autofinancement	52
Comptes par rubrique	53
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	55
Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	55
Commentaires sur les comptes annuels	59
Etat du capital	66
Divers	67
Rapport de révision	68

CHIFFRES-CLÉS

NOUVEL ENGAGEMENT

2 580 CHF MIO.

RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

91 CHF MIO.

PART DES PME DANS LA BASE CLIENTS

77%

PLAFOND D'ENGAGEMENT

16 CHF MIA.

CHARGES DES SINISTRES

168 CHF MIO.

AUTOFINANCEMENT

34 CHF MIO.

d'excédent de couverture dans le calcul d'autofinancement.

ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF Mio., état au 31 décembre



■ Chimie & produits pharmaceutiques ■ Electronique ■ Construction de machines ■ Services d'ingénieurs
■ Métaallurgie ■ Production & distribution d'électricité ■ Matériel & technologie ferroviaires ■ Autres branches

ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF Mio., état au 31 décembre

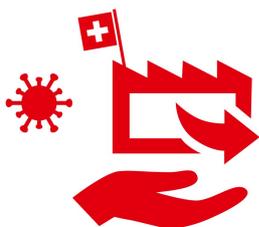


■ CRP 0 ■ CRP 2 ■ CRP 4 ■ CRP 6
■ CRP 1 ■ CRP 3 ■ CRP 5 ■ CRP 7

7 301 CHF MIO.

Engagement d'assurance en CHF mio.	31.12.2020	31.12.2019
Plafond d'engagement	16 000	16 000
Engagement de l'assurance	11 671	11 588
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2020	31.12.2019
Engagement: polices d'assurance (PA)	7 301	7 109
Réassurances prises en compte avec assureurs-crédits publics	- 269	- 297
Accords de principe (AP)	1 670	1 664
Exposition	8 971	8 773
Nouvelle exposition en CHF mio.	2020	2019
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	2 580	2 173
Accords de principe (AP)	1 222	1 404
Bilan en CHF mio.	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités et placements	3 002	2 989
Créances résultant de sinistres et de restructurations	196	188
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	128	146
Etat des primes non acquises et provisions	611	529
Capital	2 744	2 826
Compte de résultat en CHF mio.	2020	2019
Primes acquises	90	69
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	1	15
Charges des sinistres	- 168	- 55
Résultat de rééchelonnement	12	42
Résultat de l'activité d'assurance	- 65	71
Charges de personnel	- 13	- 12
Autres charges d'exploitation	- 7	- 5
Résultat financier	-	1
Autres produits	3	-
Résultat d'exploitation	- 82	55
Intérêts créditeurs sur placements	-	-
Résultat d'entreprise (RE)	- 82	55
Collaborateurs		
Nombre	70	62
Equivalents temps plein	62,9	56,5
Nombre d'équivalents temps plein en moyenne annuelle	58,5	52,8

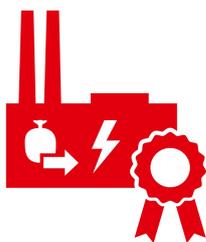
JALONS



Avril 2020

La SERV soutient les exportateurs suisses pendant la pandémie de COVID-19

Le 17 avril, la SERV prend des mesures de soutien aux exportateurs suisses qui doivent faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. A cette fin, elle lève temporairement ses règles de subsidiarité pour certaines opérations et simplifie ses processus internes pour assurer un traitement plus rapide des opérations. Le 1^{er} septembre, la SERV assouplit également ses exigences de création de valeur et élève ses taux de couverture pour certains produits.



Juin 2020

Une distinction pour la plus grande installation energy from waste en Europe

La SERV est récompensée deux fois pour une opération en Turquie. Elle se voit décerner le prix «Environmental Enhancement ECA-backed Deal of the Year» par TXF et est distinguée par Global Trade Review dans la catégorie «Best Deal of the Year». L'opération en question est la construction de la plus grande installation energy from waste en Europe, qui traite chaque année jusqu'à 1 million de tonnes de déchets et produit sur cette base environ 70 MW d'énergie électrique à injecter dans le réseau de la ville d'Istanbul.



Octobre 2020

La SERV est présente à Lausanne depuis 10 ans

La SERV célèbre les dix ans d'existence de son site de Lausanne. Celui-ci a été mis en place par Dominique Aubert qui, depuis lors, conseille les exportateurs de Suisse romande sur place. Le site a été inauguré le 5 octobre 2010 lors d'une cérémonie officielle au Musée Olympique. L'objectif était de pouvoir apporter un meilleur soutien aux exportateurs de Suisse romande. La SERV a atteint ce but. A l'avenir, elle continuera de s'engager pour que les entreprises de Suisse romande disposent d'un instrument fiable de soutien à l'exportation.

PRÉAMBULE

Des éclaircies au cours d'une année difficile



Peter Gisler et Barbara Hayoz dans le Boardroom à la nouvelle adresse de la SERV à la Genferstrasse

Une aide rapide pendant la crise

L'année écoulée s'est vraisemblablement forgée pour toujours une place dans les livres d'histoire, dans notre petit pays comme dans le monde entier. Un virus nous a catapultés hors de notre quotidien «planifiable», de sorte qu'en l'espace de quelques jours ou quelques semaines, nous avons dû repenser nombre de nos habitudes, sociales, surtout, pour une période étendue, voire les redéfinir complètement.

La pandémie a également affecté durement et soudainement nos clientes et clients. Pour pouvoir les aider rapidement et sans lourdeurs administratives, dès le début du mois d'avril 2020, en collaboration étroite avec le SECO, la SERV a immédiatement mis en œuvre plusieurs mesures relevant de son domaine de compétence et a de plus demandé des mesures complémentaires importantes, comme la hausse des taux de couverture et l'ajustement des exigences de création de valeur. La pandémie a également eu des conséquences sur les activités commerciales de la SERV.



«La SERV a démontré qu'elle remplissait sa mission même pendant les périodes difficiles et qu'elle soutenait les exportateurs pendant la crise.»

BARBARA HAYOZ
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principaux résultats en bref

La nette baisse des polices d'assurance (PA) et des accords de principe (AP) en 2019 (778) s'est stabilisée pendant l'exercice écoulé, malgré une baisse supplémentaire de 7 pour cent, pour atteindre 722. La nouvelle exposition totale a augmenté de 6 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 3,802 mia. Ce mouvement significatif concerne surtout le domaine du court terme. Tandis qu'en 2019, la nouvelle exposition s'élevait encore à CHF 1,213 mia., pour l'exercice considéré, elle se monte à CHF 1,718 mia., ce qui correspond à une part de 45 pour cent des nouvelles opérations. En raison d'une perturbation liée à la COVID-19, la SERV a dû reprendre des assurances du marché privé pour quelques opérations d'exportation volumineuses dans des pays à haut revenu.

Pour la deuxième fois seulement depuis sa fondation en 2007, la SERV a clôturé l'année avec un résultat d'entreprise négatif. Les primes acquises ont certes été augmentées de 30 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 89,8 mio., mais les charges des sinistres ont atteint le montant record de CHF 167,9 mio. Ce dernier a eu un impact considérable sur le résultat d'entreprise négatif de CHF 81,5 mio. Cette année, le compte de résultat est marqué par des provisions élevées de dommages. Un dommage important dans le domaine public en Zambie se démarque avec CHF 85,6 mio., ainsi que d'autres dommages imminents dans des projets assurés en Australie, en Azerbaïdjan et aux Emirats arabes unis. Une partie doit être attribuée aux conséquences économiques de la COVID-19. Avec un capital propre de CHF 2,744 mia., la SERV se trouve dans une très bonne situation financière.

2020 a été une année incroyable. Cependant, dans l'ombre de la pandémie, il y a également eu de nombreuses éclaircies qui permettent de porter un regard optimiste sur l'avenir. Pendant les crises, on apprend à discerner ce qui est vraiment important. Notre économie s'est avérée étonnamment solide et adaptable. Nous avons certes connu une phase critique au printemps 2020, quand certaines chaînes de livraison mondiales ont été interrompues, mais la circulation des marchandises a repris en quelques semaines seulement. Le travail s'est poursuivi quasiment sans interruption dans la plupart des entreprises, dans les usines et chez les artisans, dans les champs et sur les chantiers, et même dans la plupart des secteurs de services. Dans l'ensemble, c'est une performance impressionnante.

Perspectives

En 2021, le remplacement du système informatique central d'assurance par une solution du fournisseur de logiciels français Tinubu occupera encore très fortement la SERV. Ce point constituera l'objectif principal de l'entreprise à part le conseil professionnel et efficace et la mise à disposition de solutions d'assurance pour les exportateurs suisses. Le projet informatique de la décennie a dû être recalibré au 4^e trimestre 2020 en raison d'une complexité accrue et être doté de beaucoup plus de ressources temporaires et d'une organisation de projet élargie et plus professionnelle. Les bases ont ainsi été établies pour envisager sereinement la mise en service prévue pour le 1^{er} janvier 2022.



«La SERV doit se développer pour cesser d'être un assureur de dernier recours et devenir un facilitateur commercial.»

PETER GISLER
DIRECTEUR

En collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en juillet 2020, la SERV a chargé une entreprise de conseil externe de réaliser une analyse de points de référence (benchmark) sur les agences de crédit à l'exportation publiques (ACE). Apprendre systématiquement d'autres ACE permet à la SERV de développer de nouvelles stratégies et d'agir encore plus efficacement pour les ACE sur la base d'un modèle de benchmarking éprouvé. Les résultats de cette analyse sont maintenant disponibles.

En comparaison avec d'autres ACE publiques, la SERV a obtenu des valeurs d'efficacité allant de «très bonnes» à «excellentes». Pour rester à la pointe, la SERV doit cependant absolument se développer pour cesser d'être un assureur de dernier recours et devenir un facilitateur commercial encore plus présent en Suisse et sur les marchés étrangers. Si la Suisse veut continuer de soutenir énergiquement ses exportateurs à l'avenir, elle va se retrouver de plus en plus dans un conflit d'objectifs. D'un côté, il convient de préserver le principe de subsidiarité profondément ancré en Suisse, mais de l'autre, il est possible que les exportateurs suisses soient systématiquement désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers en raison des mesures de soutien renforcées mises en place par d'autres pays. Avec le projet Pathfinding ACE introduit il y a deux ans, grâce auquel la SERV entend permettre aux PME d'accéder à des projets d'infrastructures étrangers, un pas a été fait dans cette direction. Cependant, d'autres mesures pour le soutien et la promotion à long terme de l'exportation suisse sont étudiées, comme le développement de la palette des produits, par exemple la modification de l'assurance de crédit de fabrication ou la réactivation et la reconception de la garantie du risque d'investissement.

Une chose est sûre: les conséquences de la crise de la COVID-19 nous occuperont encore longtemps. C'est pourquoi la SERV part du principe que les charges des sinistres vont continuer d'augmenter dans les années à venir. Tout particulièrement pendant les crises, la flexibilité est importante pour pouvoir agir vite. C'est pourquoi nous continuerons de nous fonder sur les besoins de nos clientes et clients pour pouvoir développer rapidement les solutions qui leur conviennent le mieux et les soutenir dans leurs affaires. Au nom de tous nos collaborateurs, nous vous remercions pour votre confiance pendant cette année difficile et portons un regard serein sur l'avenir.



Barbara Hayoz
Présidente du Conseil
d'administration



Peter Gisler
Directeur

EXERCICE 2020

Malgré la valeur pic de CHF 89,8 mio. atteinte par les primes acquises, la SERV affiche un résultat d'entreprise négatif de CHF 81,5 mio. en raison des charges des sinistres élevées de CHF 167,9 mio. Elle enregistre une perte pour la deuxième fois depuis sa fondation.

PRIMES ACQUISES
en CHF mio.

89,8

NOUVEL ENGAGEMENT

+19%

Grâce à une croissance de 19 pour cent du nouvel engagement et à une hausse de 30 pour cent des primes acquises, la SERV a pu obtenir un produit d'assurance de CHF 91,1 mio. En raison des charges des sinistres extraordinairement élevées, les charges d'assurance affichent CHF 156,0 mio., ce qui a conduit à un résultat négatif de l'activité d'assurance. Avec une hausse de CHF 2,5 mio. des charges de personnel et des autres charges d'exploitation par rapport à 2019 et un faible résultat financier, il résulte une perte d'exploitation de CHF 81,5 mio. Etant donné que, légalement, la SERV peut placer son capital exclusivement auprès de la Confédération, en 2020, elle n'a pas non plus été en mesure d'obtenir des produits de placement. En conséquence, la perte au niveau du résultat d'entreprise affiche le même montant que la perte d'exploitation.

Evolution du contexte commercial

En 2020, le contexte commercial était fortement marqué par la pandémie mondiale de COVID-19 et les interventions de l'Etat pour la maîtriser. Dans de nombreux pays, ces mesures ont eu un impact supplémentaire sur la situation budgétaire parfois déjà difficile de l'Etat. L'Argentine et l'Equateur ont dû faire face à des difficultés considérables. L'Argentine est parvenue à éviter de justesse la faillite. A l'automne, la Zambie a été le premier pays à se retrouver en situation de faillite, notamment à cause de la crise de la COVID-19.

La plupart des banques centrales des économies avancées avaient poursuivi leur politique monétaire expansionniste en 2020, ou l'avaient même renforcée. Dans les pays émergents, d'une manière générale, les intérêts ont encore été baissés. Une exception importante est la Turquie, où, vers la fin de l'année, la banque centrale a dû augmenter les intérêts pour maîtriser la pression baissière de la lire turque qui perdurait depuis un certain temps et ainsi stabiliser les réserves de devises étrangères qui étaient limitées depuis longtemps.

En tant qu'économie orientée vers l'exportation, la Suisse a été considérablement affectée par la pandémie de COVID-19. L'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), qui était déjà sous pression, a subi des pertes massives au niveau des commandes et du chiffre d'affaires, qui ont difficilement pu être compensées jusque fin 2020. Les exportations dans le secteur de la construction de machines en particulier ont à peine atteint leur niveau d'il y a 30 ans, et ce malgré une embellie au deuxième semestre. La pression haussière sur le franc suisse s'est maintenue, ce qui a également pesé sur la situation des exportateurs suisses par rapport à la concurrence.

Nouvelle exposition

en CHF mio.

Pays	Polices d'assurance (PA) (nouvel engagement)				Total		Accords de principe (AP)		Total nouvelle exposition	
	Court terme		Moyen/long terme		2020	2019	2020	2019	2020	2019
	2020	2019	2020	2019						
Hongrie	645,6	3,0	–	0,7	645,6	3,7	–	–	645,6	3,7
Israël	0,5	0,8	–	–	0,5	0,8	323,1	–	323,6	0,8
Turkménistan	2,6	7,1	215,3	–	217,9	7,1	0,8	187,3	218,7	194,4
Allemagne	171,1	24,0	23,3	1,7	194,4	25,7	10,8	45,5	205,2	71,2
Russie	41,8	79,4	132,6	32,7	174,4	112,1	20,7	75,5	195,1	187,6
Egypte	10,0	29,5	0,6	2,5	10,6	32,0	161,1	306,0	171,7	338,0
Taiwan (Taipei Chinois)	154,6	2,9	6,7	–	161,3	2,9	–	2,2	161,3	5,1
Turquie	4,2	2,4	121,6	263,3	125,8	265,7	8,1	162,6	133,9	428,3
Autres pays	463,7	810,3	585,3	912,4	1 049,0	1 722,7	697,7	625,2	1 746,7	2 347,9
Total	1 494,1	959,4	1 085,4	1 213,3	2 579,5	2 172,7	1 222,3	1 404,3	3 801,8	3 577,0
Branches										
Matériel & techno- logie ferroviaires	970,9	39,4	228,8	3,0	1 199,7	42,4	4,8	96,3	1 204,5	138,7
Construction de machines	194,5	413,2	294,8	317,2	489,3	730,4	464,5	833,6	953,8	1 564,0
Production & distribution d'électricité	9,3	45,3	226,7	542,8	236,0	588,1	398,8	187,3	634,8	775,4
Electronique	45,5	21,7	139,0	35,6	184,5	57,3	31,8	254,1	216,3	311,4
Chimie & produits pharmaceutiques	188,8	340,6	–	10,5	188,8	351,1	–	–	188,8	351,1
Services d'ingénieurs	5,0	10,1	20,2	1,8	25,2	11,9	85,0	8,8	110,2	20,7
Transformation des métaux	14,6	5,9	7,3	14,2	21,9	20,1	6,3	–	28,2	20,1
Autres branches	65,5	83,2	168,6	288,2	234,1	371,4	231,1	24,2	465,2	395,6
Total	1 494,1	959,4	1 085,4	1 213,3	2 579,5	2 172,7	1 222,3	1 404,3	3 801,8	3 577,0

Evolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

Après une nette baisse de 46 pour cent entre 2018 et 2019, en 2020, le nouvel engagement a augmenté par rapport à l'année précédente et est passé de CHF 2,173 mia. à CHF 2,580 mia. La hausse du volume des nouvelles opérations n'était cependant pas la conséquence d'une augmentation de la demande d'assurances auprès de la SERV. Le nombre de nouvelles polices, qui a encore diminué, était de 576 en 2020. Les années précédentes, ce nombre atteignait 666 (2019) et 770 (2018). Un facteur déterminant pour la croissance du nouvel engagement était l'assurance de quelques opérations volumineuses, qui n'avaient cependant pas été financées par des crédits à l'exportation sur de nombreuses années comme c'était habituel par le passé, mais par des conditions de paiement sur moins de 24 mois.

La baisse de la demande d'assurances reflète l'effondrement massif de l'exportation suisse et tout particulièrement du secteur MEM suite à la pandémie de COVID-19. Le nouvel engagement a continué à baisser, aussi bien dans la construction de machines (machines textiles, machines-outils, machines de traitement des denrées alimentaires et installations chimiques) que dans la production et la distribution d'électricité. Dans la construction de machines, il est passé de CHF 730,4 mio. à CHF 489,3 mio., dans la production et la distribution d'électricité, de CHF 588,1 mio. à CHF 236,0 mio. Il n'y a que dans le domaine des véhicules et de la technologie ferroviaires que la SERV a enregistré en 2020 une hausse du nouvel engagement, qui est passé de CHF 42,4 mio. à CHF 1,200 mio., ce qui correspond aux volumes habituels des années précédentes. Dans l'industrie chimique et pharmaceutique, le nouvel engagement présentait déjà un ralentissement marqué sur les cinq dernières années, et celui-ci a encore nettement baissé en 2020 par rapport à l'année précédente, passant de CHF 351,1 mio. à CHF 188,8 mio.

Etant donné que la SERV a assuré les exportations dans le domaine des véhicules et de la technologie ferroviaires presque exclusivement avec des délais de paiement de moins de 24 mois, des assurances de crédit fournisseur ont été demandées pour ces transactions. Depuis un certain temps, ces dernières affichaient à nouveau une croissance du nouvel engagement, qui est passé de CHF 316,1 mio. à CHF 864,9 mio. Si ces exportations avaient été financées et assurées avec une durée de crédit de 10 ans ou plus plutôt qu'avec des délais de paiement à court terme, pour le même niveau de nouvel engagement, la SERV aurait enregistré des recettes de primes encore plus élevées en 2020.

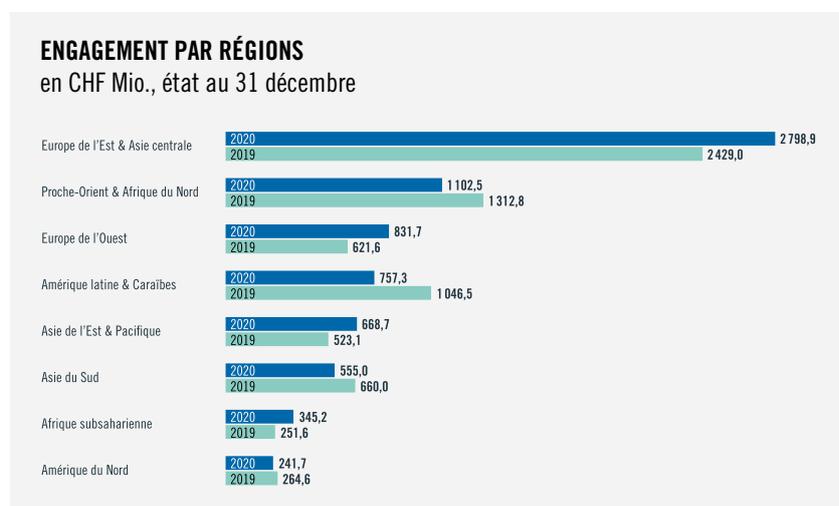
Etonnamment, la demande d'assurances de crédit de fabrication et de garanties de «Bonds» est restée au-dessous des attentes. Le nombre d'assurances de crédit de fabrication établies a continué à baisser, passant de 62 à 56, et l'on observe également une baisse de 4 pour cent au niveau des garanties de «Bonds» établies. En revanche, le nouvel engagement a augmenté pour les deux produits; pour l'assurance de crédit de fabrication, on observe même une hausse nette puisqu'il est passé de CHF 78,7 mio. à CHF 436,3 mio. Cela est dû au fait que les acheteurs se sont montrés plus circonspects avec le préfinancement de leurs commandes pour certaines opérations volumineuses dans le

domaine des infrastructures. La SERV était partie du principe que les PME en particulier auraient besoin de trésorerie pendant la pandémie et auraient davantage recours à la garantie de «Bonds» et à l'assurance de crédit de fabrication.

Au total, 58 pour cent de l'ensemble du nouvel engagement concerne le domaine à court terme, c'est-à-dire des assurances avec une durée de risque de moins de 24 mois. Une proportion extraordinairement élevée en comparaison pluriannuelle, mais qui ne permet pas forcément de déduire une tendance.

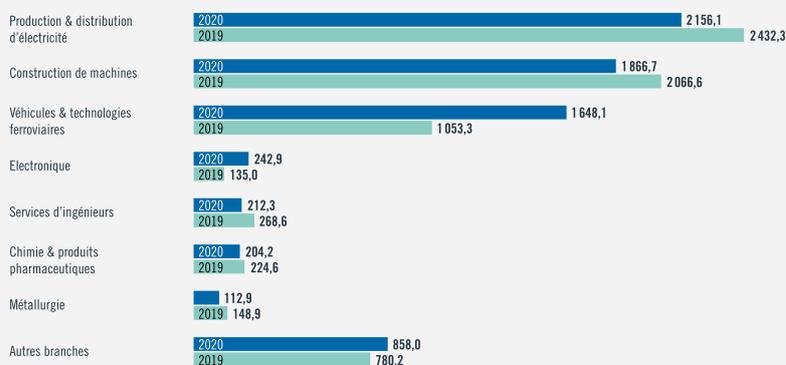
Du fait du nouvel engagement de CHF 2,580 mia., la SERV a pu obtenir des recettes de primes de CHF 71,6 mio. Les recettes de primes 2020 restent ainsi dans la moyenne sur plusieurs années.

Contrairement au nouvel engagement, le nombre de nouveaux accords de principe (AP) établis a nettement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 112 à 146. Cependant, en même temps, le volume de couverture lié, qui affichait CHF 1,222 mia., était 13 pour cent plus bas que celui de 2019. Ces variations sont restées dans les limites habituelles pour la SERV. Les négociations pour l'exportation et le financement de turbines à gaz en Israël et pour un grand projet dans le domaine textile en Egypte ont déjà si bien avancé que l'on peut s'attendre à une couverture d'assurance finale au cours du prochain exercice.



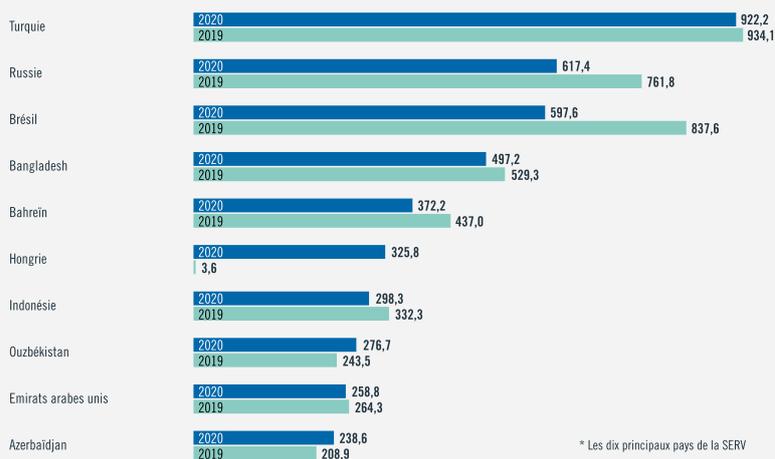
ENGAGEMENT PAR INDUSTRIES

en CHF Mio., état au 31 décembre



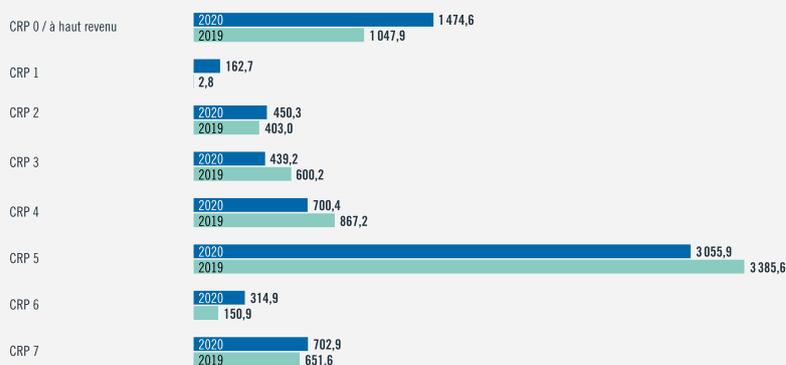
ENGAGEMENT PAR PAYS*

en CHF Mio., état au 31 décembre



ENGAGEMENT PAR CATÉGORIES DE RISQUE PAYS DE L'OCDE

en CHF Mio., état au 31 décembre



Exposition & engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 8,971 mia. au 31.12.2020. Elle était ainsi légèrement supérieure au niveau enregistré en 2019 (CHF 8,773 mia.). Au jour de référence du bilan, l'engagement s'élevait à CHF 7,301 mia. et affichait une légère hausse de 3 pour cent par rapport au jour de référence de l'année précédente.

La variation de l'exposition existante n'est pas seulement due au volume des nouvelles opérations. Généralement, elle est influencée par la sortie de compte de polices d'assurance arrivées à expiration, le remboursement de crédits à l'exportation assurés et la durée de garantie et les variations du taux de change des opérations assurées. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, la SERV était confrontée à une situation dans laquelle, beaucoup plus souvent que d'habitude, les opérations assurées ont dû être prolongées en raison de retards de livraison ou de construction, ou la durée de remboursement des créances assurées a dû être allongée notamment suite à des restructurations.

Le plus fort engagement par pays de la SERV revient à la Turquie – comme c'était déjà le cas ces dernières années –, à CHF 922,2 mio. 13 pour cent du total des engagements concerne ce pays. La Hongrie s'est hissée à la 6^e place de la liste des pays étant donné que la SERV a soutenu une opération d'exportation volumineuse de véhicules ferroviaires avec une assurance de crédit de fabrication et de crédit fournisseur après que le marché privé de l'assurance s'est retrouvé dans l'impossibilité de fournir des capacités de risque suffisantes pour cette transaction.

Marketing & acquisition

Afin d'atténuer l'impact négatif des mesures prises par l'Etat pour endiguer le coronavirus sur l'exportation suisse, le Conseil fédéral a abaissé les exigences pour les assurances de la SERV concernant la part de création de valeur suisse dans la valeur de la commande et porté les taux maximaux de couverture à 100 pour cent pour les garanties de «Bonds» et à 95 pour cent pour les assurances de crédit de fabrication. De son propre chef, la SERV a levé jusqu'au 30 juin 2021 les restrictions de subsidiarité pour les opérations d'exportation présentant une durée de risque de moins de 24 mois dans les pays membres de l'UE et dans d'autres pays à haut revenu. Dans ce cadre, elle a suivi les mesures de la Commission de l'UE, sur lesquelles elle se base conformément à l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE). Par ailleurs, la SERV a simplifié les processus de contrôle et de décision afin de pouvoir aider les exportateurs rapidement et sans complication en proposant une offre d'assurance selon les besoins.



«La SERV est un partenaire important pour les PME suisses, tout particulièrement quand les risques à l'exportation augmentent.»

HERIBERT KNITTMAYER
CHIEF INSURANCE OFFICER

Un nombre accru de nouveaux clients a fait appel à la SERV en 2020. La proportion des PME dans cette nouvelle clientèle était très élevée: 75 pour cent.

Du fait de ces mesures, un nombre accru de nouveaux clients a fait appel à la SERV en 2020, étant donné que le besoin de s'assurer contre des risques avait augmenté avec la pandémie de COVID-19. La proportion des PME dans cette nouvelle clientèle était très élevée: 75 pour cent.

Du fait de la pandémie, la SERV n'a pas pu faire avancer davantage son initiative ECA Pathfinding comme prévu en 2020. Conformément à sa stratégie commerciale, la SERV avait commencé dès l'année précédente à se faire connaître davantage au niveau international et à identifier des projets de manière ciblée sur les marchés des acheteurs, par exemple dans le domaine des infrastructures, auxquels les exportateurs suisses peuvent participer grâce à un financement de l'exportation assuré par la SERV. D'une part, des projets qui avaient été présentés en Suisse en 2019 ont été reportés à une date indéterminée ou complètement suspendus par les auteurs de la commande. D'autre part, notamment du fait des restrictions de voyage au niveau mondial, il était quasiment impossible de trouver de nouveaux projets. Malgré tout, la SERV a continué de renforcer sa collaboration avec Switzerland Global Enterprise (S-GE) et d'autres associations sectorielles afin de se positionner de façon mieux coordonnée sur les marchés des acheteurs.

International

A part la pandémie de COVID-19, les négociations internationales de l'année 2020 ont surtout été marquées par la suspension de l'International Working Group (IWG). L'objectif de ce groupe de travail était d'élaborer un arrangement susceptible de succéder à l'«Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public» (l'Arrangement) en incluant tous les principaux pays exportateurs (y compris la Chine et d'autres pays membres du G20). La raison à cela était que, jusque-là, tous ces pays n'étaient pas soumis à une réglementation sur le financement public d'exportations et que le risque de distorsion de la concurrence s'en trouvait massivement accru.

L'échec des négociations dans le cadre de l'IWG aura une forte influence sur le développement de la seule réglementation existante pour le financement d'exportations, l'Arrangement. Ce dernier est en vigueur depuis 1978 et dépend du Comité des échanges de l'OCDE. Il s'aligne sur les principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui vise à éliminer les subventions publiques aux exportations. L'Arrangement est juridiquement contraignant dans les pays de l'UE. Pour tous les autres

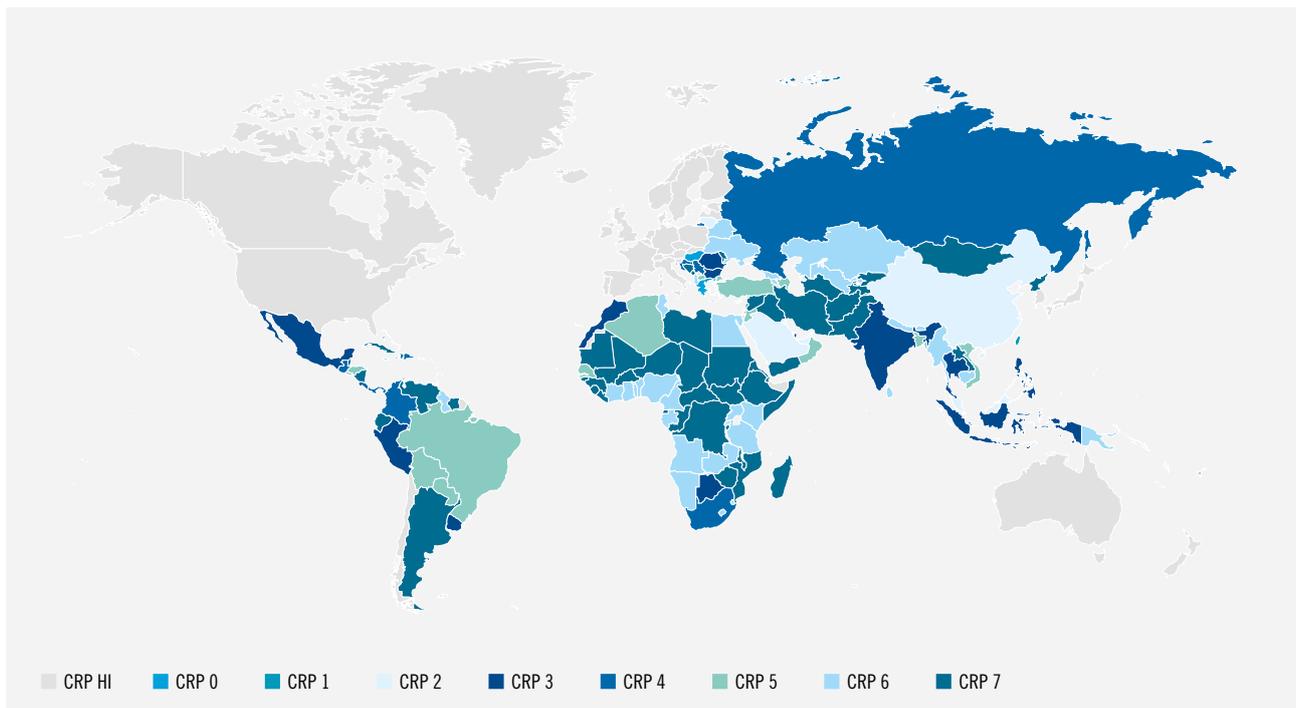
membres, y compris la Suisse, l'Arrangement est une convention non contraignante («gentlemen's agreement»).

Dans les années à venir, il faut s'attendre à ce que l'Arrangement soit remanié, d'une part afin de réduire la complexité de son application et d'autre part afin d'en moderniser les principes de base, qui offrent trop peu de flexibilité pour la pratique actuelle en matière de financement d'exportations. Dans ce cadre, l'UE, qui, du fait du caractère juridiquement contraignant de l'Arrangement est la plus directement touchée par les désavantages concurrentiels qui en résultent, est le moteur principal de ce processus de modernisation.

Depuis début 2020 et pour deux ans, la SERV occupe la présidence de l'«ECA Committee» au sein de l'Union de Berne, qui regroupe les plus grandes agences de crédit à l'exportation (ACE) du monde. Hormis les échanges ordinaires sur l'évolution des affaires et la situation des membres, en 2020, les discussions du comité se sont concentrées plus particulièrement sur les mesures prises pendant la crise du coronavirus et sur les thèmes du développement durable et du changement climatique.

Outre la coopération multilatérale, la SERV s'efforce en permanence d'entretenir et de développer ses relations bilatérales avec les autres ACE. L'année dernière, ces échanges ont été particulièrement bénéfiques pour la SERV, qui a entretenu un dialogue très suivi avec les membres du partenariat trilatéral, l'Allemagne et l'Autriche, mais également avec d'autres ACE concernant l'évolution de la crise du coronavirus.

Catégories de risques pays de l'OCDE Etat au 31.12.2020



SINISTRES ET CRÉANCES

A part de nombreux dommages mineurs et moyens, la SERV a enregistré un sinistre important en Zambie pendant l'exercice considéré. Ce pays africain est fortement dépendant des matières premières. Du fait de la baisse de la demande de cuivre suite à la crise du coronavirus, la Zambie s'est quasiment retrouvée en situation d'insolvabilité.

Pendant l'exercice considéré, grâce à une gestion anticipée de la situation avant la survenue des dommages au moyen de mesures telles que des restructurations des échéances, des prolongations des couvertures et des négociations avec les acheteurs étrangers, de nombreux dommages imminents induits par la crise du coronavirus ont pu être évités jusqu'à présent.

Sinistres

Les indemnités versées s'élevaient pour l'exercice considéré à CHF 82,7 mio., dont CHF 15,7 mio. concernaient des dommages reconnus les années précédentes et CHF 67,0 mio. de nouveaux dommages déclarés. Pour les dommages imminents (IBNR = incurred but not reported), la SERV a pu libérer CHF 4,6 mio. de provisions et dû constituer des provisions de CHF 111,9 mio. pour les dommages déclarés. Les réévaluations sur les créances ont varié de CHF 47,6 mio. par rapport à l'exercice précédent. La SERV a sorti des comptes CHF 11,8 mio. de créances à titre de dommages définitifs.

Au cours de l'exercice considéré, la SERV a traité 49 nouveaux dommages en plus des 176 dommages existants dans le recouvrement. Au total, 36 pays étaient concernés. Avec ses mesures de recouvrement, la SERV a obtenu le recouvrement de CHF 11,9 mio. Sur les CHF 82,7 mio. d'indemnités versées, CHF 26,8 mio. concernaient des risques à court terme à Cuba, CHF 20,3 mio. des risques en Inde et CHF 10,0 mio. des risques en Suisse. Le montant recouvré le plus élevé, de CHF 5,2 mio., et la plus importante sortie de compte de créances irrécouvrables, de CHF 7,2 mio., provenaient d'une opération en Espagne. Au total, en 2020, les créances résultant de dommages ont augmenté de CHF 50,1 mio. et pour la première fois dépassé la limite des 500 mio. pour atteindre CHF 501,3 mio.

SINISTRES

+49

INDEMNITÉS
en CHF mio.

82,7

Restructurations et rééchelonnements de dettes

En raison de la crise du coronavirus, plus de 100 pays ont demandé une aide au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale. Le 14 avril 2020, les pays créanciers bilatéraux officiels du G20, le Club de Paris et quelques autres pays créanciers ont conclu un accord international concernant un différé de paiement (Initiative de suspension du service de la dette, ISSD) pour les pays les plus pauvres. L'initiative prévoit que ces pays disposent de leurs ressources financières pour les dépenses en lien avec les conséquences de la pandémie.

Parmi les pays présentant des rééchelonnements de dettes actifs avec la Suisse, le Bangladesh, le Cameroun, le Honduras et le Pakistan sont concernés par cette ISSD. Le Cameroun et le Pakistan ont soumis une demande de délai de paiement. L'accord bilatéral pour l'ISSD avec le Pakistan a été conclu en décembre 2020 (cf. Rapport financier).

En octobre 2020, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale, les pays membres du G20 et le Club de Paris sont convenus d'une prolongation de l'ISSD de six mois supplémentaires, jusqu'à mi-2021. Ainsi, les pays touchés ont obtenu un délai de paiement pour les remboursements dus en 2020 et pendant le premier semestre 2021 avec respectivement un an de délai de carence et un délai de remboursement de quatre à cinq ans.

Cependant, l'Argentine et Cuba, qui ne remplissent pas les critères de l'ISSD mais sont fortement impactés par les conséquences de la pandémie de coronavirus, n'ont pas pu honorer leurs obligations de paiement en 2020. De nouvelles négociations avec ces pays sont prévues pour le premier semestre 2021.

Les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» (cf. Commentaires sur les comptes annuels, p. 64) avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement pendant l'exercice considéré.

Actuellement, un accord de restructuration purement bilatéral n'existe qu'avec la Corée du Nord. Ce dernier a expiré en 2019 et, à ce jour, il n'a pas été possible de convenir de nouvelles règles pour lui succéder.

POLITIQUE ET GESTION DE RISQUE & PRATIQUE DE COUVERTURE

Le conseil d'administration (CA) assume la responsabilité de la gestion du risque de la SERV et en assure la surveillance. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque. Il n'y a pas eu de changements significatifs concernant la politique de risque et la gestion du risque par rapport aux années précédentes.

En 2020, le CA a également examiné dans le détail, à l'aide de rapports réguliers, les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques, ainsi que des risques d'assurance et de réputation. En 2020, un nouveau système de gestion de la compliance a été développé afin de tenir compte des exigences accrues dans ce domaine.

Sur la base de recommandations de Deloitte Suisse dans le cadre d'un contrôle des modèles de capital de risque et de notation financière réalisé l'année précédente, de menues améliorations ont été définies en accord avec la Confédération concernant la gestion du risque. Le modèle de capital de risque a été abondamment documenté. Par ailleurs, à l'avenir, les risques de change seront pris en compte dans le capital de risque via un facteur défini.

La SERV contrôle chaque année les risques traités par le système de contrôle interne (SCI). L'évaluation 2020 a permis d'établir que dans l'ensemble, le niveau des activités de contrôle de tous les risques clés est satisfaisant en termes d'efficacité et d'efficacités. Il n'y a pas de changements significatifs par rapport aux années antérieures.

Le 2 juillet 2020, le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le conseiller fédéral Guy Parmelin, après avoir entendu le Département fédéral des finances (DFF), a approuvé un nouveau tarif des primes pour la SERV. Ce dernier entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021. L'objectif principal de la révision est la

flexibilisation du tarif des primes, de sorte que le règlement relatif aux primes puisse être adapté plus rapidement par la SERV.

Pour disposer d'une plus grande flexibilité dans la gestion du portefeuille d'assurances à l'avenir, il sera fait appel à deux courtiers en assurances qui ont été sélectionnés au terme d'une procédure d'appel d'offres public. La mission des courtiers sera de placer les expositions du portefeuille existant sur le marché selon les besoins. L'objectif est de recourir à de telles ventes d'expositions pour réduire les risques de concentration ou dans les cas où les limites pays ont été fortement exploitées.

La SERV évalue le risque pour les différents pays, banques et acheteurs privés dans la pratique de couverture; c'est le principal instrument flexible de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Le respect des différentes limites selon la politique de risque et la pratique de couverture ainsi que l'adéquation du capital en tenant compte des concentrations de risque ont également fait l'objet d'un contrôle permanent en 2020. Dans ce cadre, en juin 2020, la pratique de couverture pour la Turquie a été modifiée de telle manière que les opérations présentant une valeur de commande égale ou supérieure à CHF 2,5 mio. avec des acheteurs turcs privés ne pouvaient être assurées qu'avec une sûreté bancaire supplémentaire. Pour l'Argentine, en octobre 2020, une règle exigeant des sûretés bancaires suffisantes pour toutes les opérations avec des acheteurs argentins privés a été introduite.

En s'appuyant sur les évolutions du marché et les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et l'utilisation du plafond d'engagement. Le plafond d'engagement, actuellement de CHF 16 mia., était utilisé à 73 pour cent à la fin de l'année 2020.

SUR LE TERRAIN

De la livraison du plus grand projet d'infrastructure en Europe à la production de cartes de saisie de données de haute précision, en passant par une solution unique pour le traitement des patients victimes d'un AVC, trois exemples illustratifs évoquent des projets que la SERV a accompagnés en 2020.

UNE PORTE S'OUVRE POUR GILGEN DOOR SYSTEMS

La Société du Grand Paris exige de son fournisseur suisse Gilgen Door Systems SA une garantie de «Bonds» d'un montant à six chiffres pour une durée de plus de cinq ans. Comment l'exportateur suisse peut-il exécuter cette commande tout en conservant ses liquidés pour d'autres projets?



Le plus grand projet d'infrastructure d'Europe est en cours à Paris.

Le plus grand projet d'infrastructure d'Europe est en cours à Paris: il s'agit du «Grand Paris Express», géré par la Société du Grand Paris, spécialement créée à cet effet. Le projet consiste à agrandir le réseau de métro parisien de 200 kilomètres et à le compléter par quatre lignes supplémentaires. D'ici à 2030, cela permettra de transporter chaque jour quelque deux millions de passagers dans 68 stations.

Un partenaire fiable

La société Gilgen Door Systems SA (Gilgen), établie dans la commune bernoise de Schwarzenburg, a obtenu l'adjudication pour participer à ce projet gigantesque et prestigieux. Sur le tronçon «Ligne 15 Sud», elle équipe 16 stations de façades de quai entièrement automatisées. La valeur de la commande est de 42 millions d'euros.

Cette moyenne entreprise dispose de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine de la technique d'entraînement et de commande pour les systèmes automatiques de portes et de portails. Dans le cadre des appels d'offres, Gilgen se démarque par sa réputation de partenaire fiable et stable, qui convainc par ses produits et prestations de première qualité. Des avantages qui, au final, lui ont permis d'obtenir l'adjudication. L'élément décisif a été son meilleur classement en matière de technique et de prix, explique Robert Hug, responsable-adjoint du domaine ADP (Automatic Doors for Public Transport).

«Gilgen dispose de liquidités suffisantes. Toutefois, celles-ci sont en grande partie bloquées pour toute la durée et ne sont donc pas disponibles pour d'autres commandes.»

ROBERT HUG

RESPONSABLE-ADJOINT DU DOMAINE ADP, GILGEN DOOR SYSTEMS AG

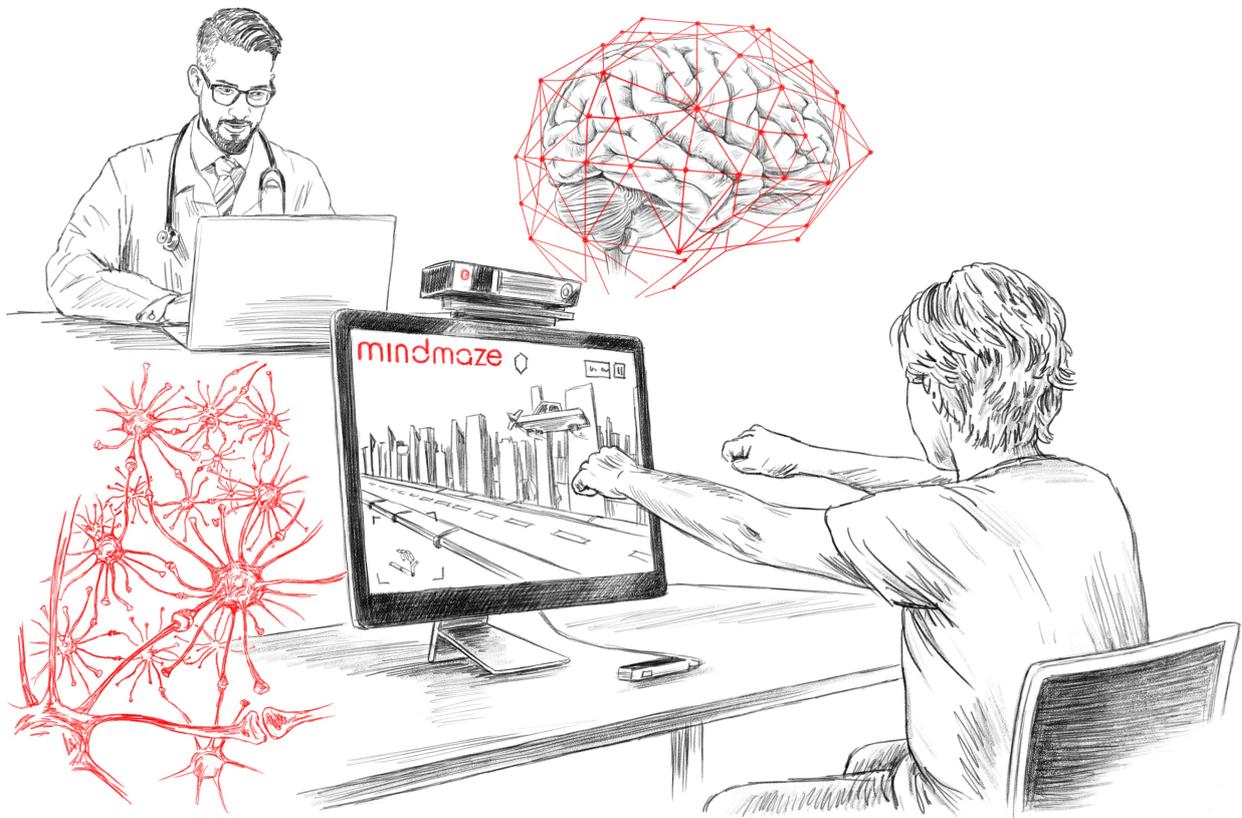
Le client est roi

Autant l'adjudication est une nouvelle réjouissante, autant les défis qui accompagnent la commande sont conséquents: Gilgen doit respecter des exigences hautement standardisées avec des échéances serrées. En effet, comme le sait Robert Hug de par sa longue expérience, «dans un projet d'une telle envergure, un système qui ne fonctionne pas est une véritable catastrophe. Il suffit d'un défaut minime pour mettre à l'arrêt l'ensemble du métro». C'est pourquoi l'acheteur a exigé une garantie de bonne exécution d'un montant de 2,1 millions d'euros pour une durée de 65 mois. Gilgen la paiera par tranches en fonction de l'avancement des travaux. Le dernier paiement aura donc lieu dans 65 mois. La marge de négociation dans le cadre d'une telle procédure d'appel d'offres internationale est proche de zéro. Gilgen dispose de liquidités suffisantes. «Toutefois, celles-ci sont en grande partie bloquées pour toute la durée et ne sont donc pas disponibles pour d'autres commandes», explique Robert Hug.

Pour éviter une pénurie de liquidités, Gilgen a demandé à la SERV une garantie de «Bonds» combinée avec une assurance de garantie contractuelle. Puisque la SERV assume le risque de non-paiement de l'exportateur vis-à-vis de la banque qui finance, les limites de crédit de la société restent intactes. Un autre avantage est que sa limite de garantie existante reste entièrement disponible pour ses autres commandes en cours, et que Gilgen dispose de plus de flexibilité pour le préfinancement de ses projets. Grâce au soutien de la SERV, Gilgen a ainsi la porte ouverte pour s'attaquer à son prochain grand projet.

UNE ASSURANCE CONTRE LES RISQUES À L'EXPORTATION: L'ÉLÉMENT QUI CHANGE LA DONNE

MindMaze, une entreprise neurotechnologique basée à Lausanne, propose une solution unique pour la guérison des patients ayant subi un AVC. La demande sur le marché est forte. Cependant, pour les acheteurs et les vendeurs disposant de peu de trésorerie, l'achat de l'équipement pose un défi de taille. Une police de la SERV résout ce problème en aidant MindMaze à proposer des conditions de paiement compétitives et ainsi permettre une croissance des volumes de vente.



MindMaze est un leader mondial en matière de rééducation cérébrale.

C'est bien connu: après un AVC, le cerveau est endommagé. Mais ce qui l'est moins, c'est que le cerveau présente une plus grande aptitude à l'apprentissage. Ce mécanisme est appelé «hyperplasticité» et favorise largement la guérison d'un patient qui a subi un AVC. Toutefois, avec le temps, la plasticité diminue, ce qui définit un créneau temporel critique pour la rééducation.

Plus qu'un simple jeu

C'est là qu'intervient MindMaze, société fondée en 2012. C'est un leader mondial en matière de rééducation cérébrale qui se concentre sur les patients ayant subi un AVC. Son siège est à Lausanne. «Bien qu'il existe de nombreuses solutions pour la récupération du cerveau, MindMaze est la seule société qui propose une solution innovante qui aborde simultanément l'évaluation objective et la récupération cognitive et motrice personnalisée. Ceci sur toute la durée des soins afin de maximiser le potentiel de réhabilitation pendant et après la phase critique de guérison» déclare Jean-Marc Wismer, Chief Operating Officer.

En s'appuyant sur les dernières découvertes des neurosciences, MindMaze a développé une thérapie basée sur le jeu appelée MindMotion. Créé pour promouvoir le type de mouvements qu'un patient pratiquerait habituellement avec un physiothérapeute, MindMotion peut être adapté sur mesure en fonction des besoins et des progrès de chaque patient. De plus, MindMotion offre une possibilité d'utilisation dans les cliniques ou à domicile. Cette dernière option permet au patient de s'entraîner plus souvent et assidument tout en réduisant le temps investi par le thérapeute et donc le coût du traitement. Jean-Marc Wismer souligne: «Tout particulièrement en cette période de pandémie de COVID-19, cette option est hautement bénéfique.»

«Sans le soutien de la SERV, nous n'aurions pas pu signer un contrat d'une telle ampleur, tout particulièrement pendant une période difficile sur le plan économique.»

JEAN-MARC WISMER
CHIEF OPERATING OFFICER, MINDMAZE

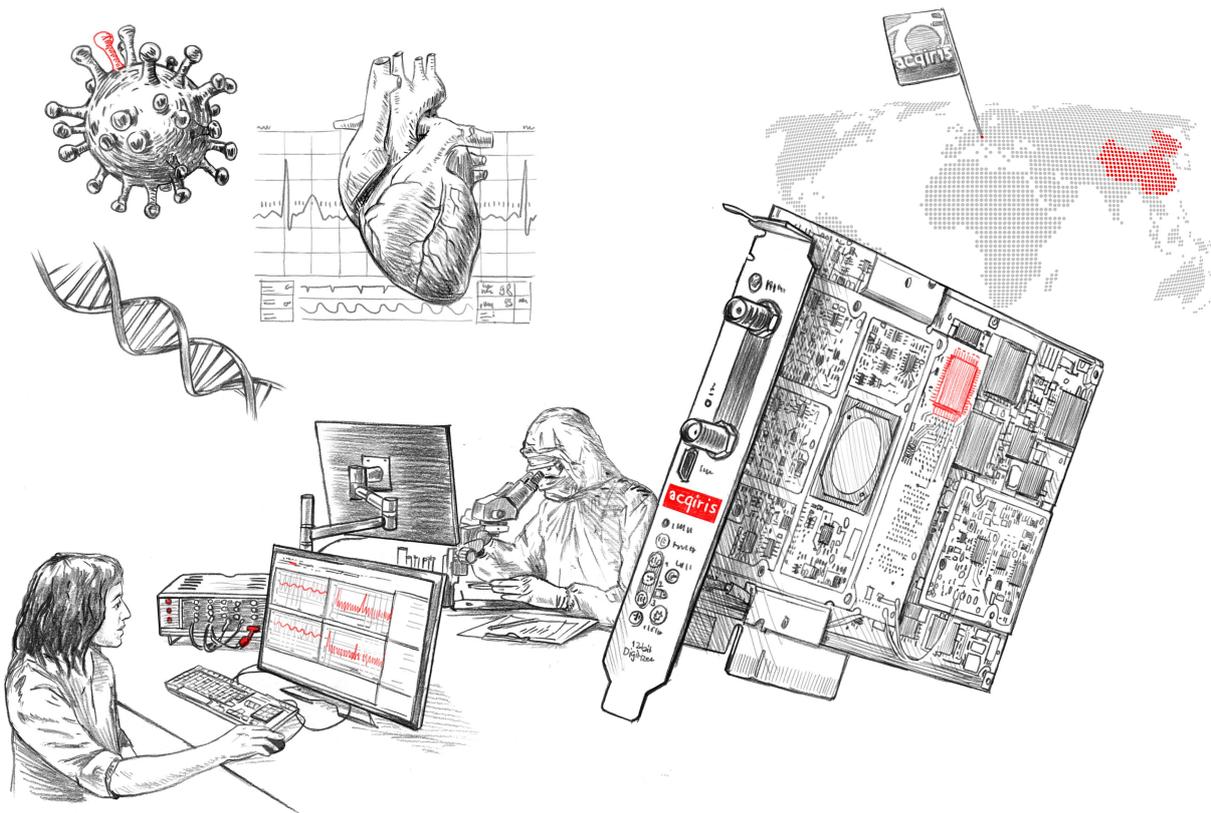
Un vecteur de croissance

Après des recherches approfondies, le marquage CE, l'approbation par la FDA puis la pré-commercialisation en 2016, MindMotion a été introduit sur le marché en 2020. Convaincu des qualités de ce produit, un distributeur en Inde a commandé des milliers de licences MindMotion. Pour permettre à l'acheteur de commander un volume important, MindMaze a proposé un plan de paiement différé à long terme. En tant que jeune entreprise, MindMaze dispose d'un accès limité à des lignes de crédit ou à des réserves de trésorerie ne lui permettant pas de proposer de telles conditions de paiement nécessaires à la croissance de ses ventes. C'est pourquoi MindMaze a demandé un soutien à la SERV, qui a relevé ce défi efficacement.

La SERV a couvert la transaction au moyen d'une assurance de crédit fournisseur. Ce produit consiste à céder la créance et l'assurance de la SERV à une banque qui ensuite refinance la créance assurée. La banque accepte ainsi de refinancer MindMaze, après la livraison, pour les paiements futurs dus par l'acheteur. «La SERV permet la croissance d'entreprises comme MindMaze via une commercialisation rapide. Sans le soutien de la SERV, nous n'aurions pas pu signer un contrat d'une telle ampleur, tout particulièrement pendant une période difficile sur le plan économique», explique Jean-Marc Wismer.

FINANCEMENT GRÂCE À L'ASSURANCE DE CRÉDIT DE FABRICATION

Une PME de Suisse romande reçoit plusieurs commandes d'exportation pour une valeur totale de plusieurs millions. Le financement de la production pose cependant des défis considérables à l'entreprise. Une assurance de la SERV permet de résoudre la situation.



Les cartes de saisie des données peuvent être utilisées dans d'innombrables domaines.

La petite entreprise Acqiris est sise dans le quartier horloger de Plan-les-Ouates dans la région de Genève. Les cartes de saisie de données d'Acqiris sont encore plus précises que les montres qui sont fabriquées

ici: elles transforment les signaux analogiques en données numériques au milliardième de seconde. Les cartes de saisie des données peuvent être utilisées dans d'innombrables domaines. En tant que composants d'instruments de mesure, elles aident à créer des images numériques dans le domaine sous-millimétrique, que ce soit par exemple dans le traitement de pathologies cardiaques ou pour la recherche sur le coronavirus.

Le problème dans l'octroi de crédit

Des développeurs chinois de produits high-tech dans le domaine médical et chimique utilisent également les cartes d'Acqiris et ont passé des commandes qui représentent une valeur de plusieurs millions de francs suisses. Dans ce cadre, les partenaires contractuels ont convenu d'une livraison par trimestre pendant plusieurs années. L'acheteur paie toujours à la livraison; aucun acompte n'est prévu. Cela signifie qu'Acqiris doit financer en amont ses coûts de production. C'est exactement à ce niveau que se situe le problème.

Pour l'octroi d'un crédit, les banques respectent des critères fixes. En raison de son parcours atypique, Acqiris ne remplit cependant pas ces critères: la PME romande, qui compte 22 collaborateurs en Suisse, a certes été fondée en 1998 déjà. Cependant, elle a ensuite été rachetée par une entreprise multinationale, et après une restructuration elle a retrouvé son indépendance en 2017, raison pour laquelle elle est officiellement considérée comme une entreprise jeune. «En raison de la nouvelle forme de notre société, nous ne disposons pas de l'ancienneté et de bilans requis et nous n'obtenons donc pas de crédit bancaire typique», explique Didier Lavanchy, co-fondateur d'Acqiris.

Problème résolu

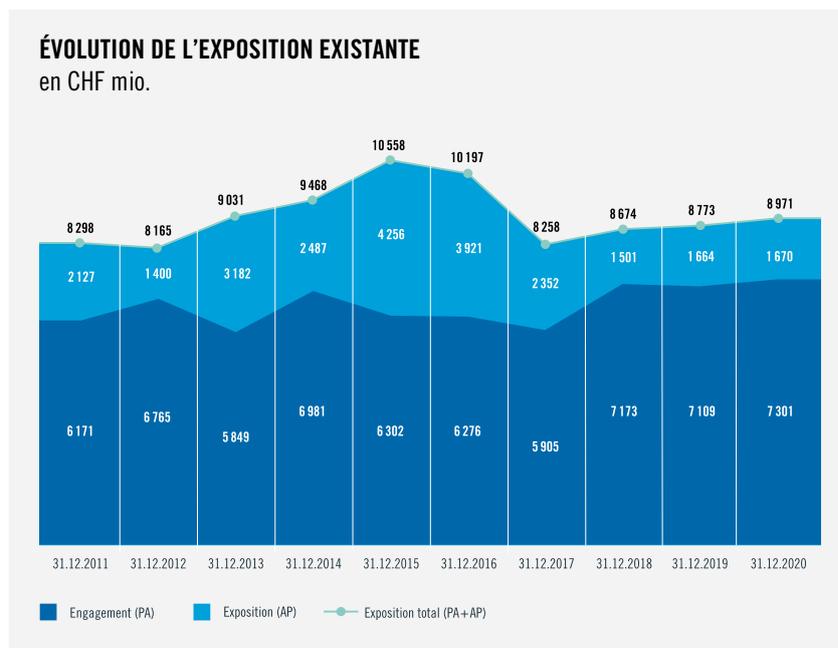
La SERV a pu résoudre ce problème: avec une assurance de crédit de fabrication, elle prend en charge le risque de non-paiement d'Acqiris vis-à-vis de la banque. En contrepartie, la banque établit un crédit qui permet à Acqiris de financer sa production en amont sans dépendre d'un acompte. Une assurance du risque de fabrication protège en outre Acqiris des pertes si jamais elle devait mettre fin à sa production sans faute de sa part. «Outre la prise en charge du risque de non-paiement, la SERV nous a soutenus en apportant son précieux savoir-faire dans la couverture des risques de l'exportation, ce dont nous sommes très heureux», remarque Didier Lavanchy.

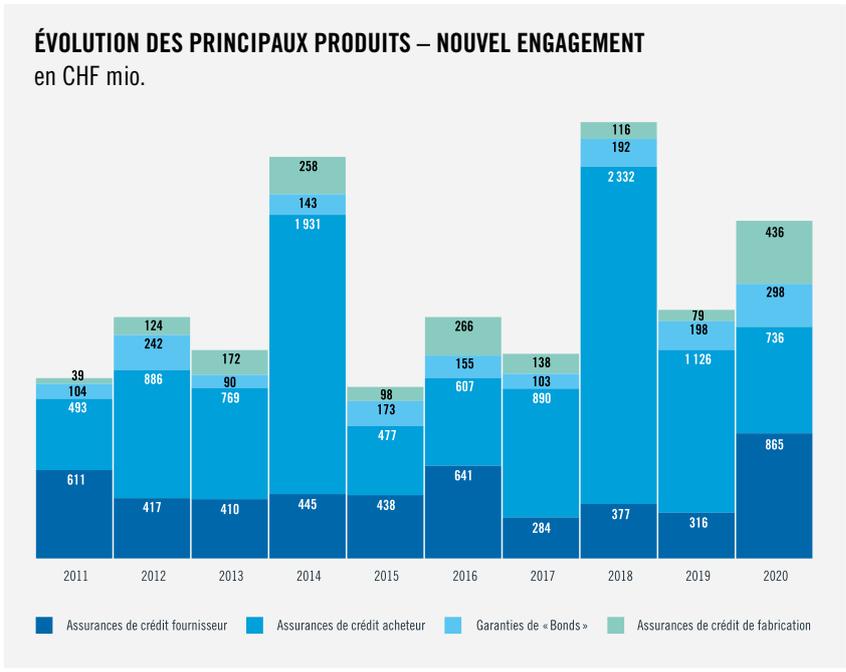
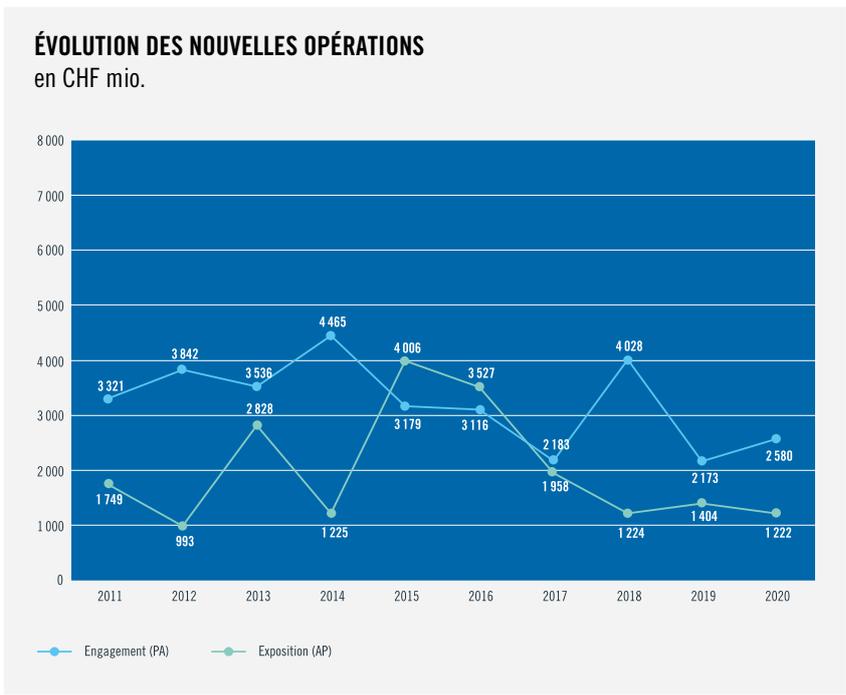
«Outre la prise en charge du risque de non-paiement, la SERV nous a soutenus en apportant son précieux savoir-faire dans la couverture des risques de l'exportation, ce dont nous sommes très heureux.»

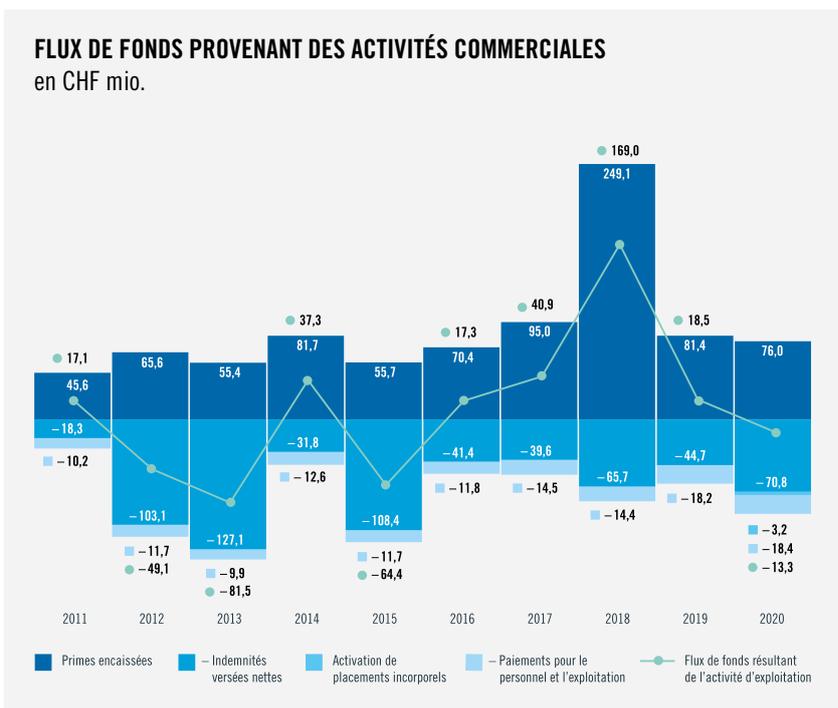
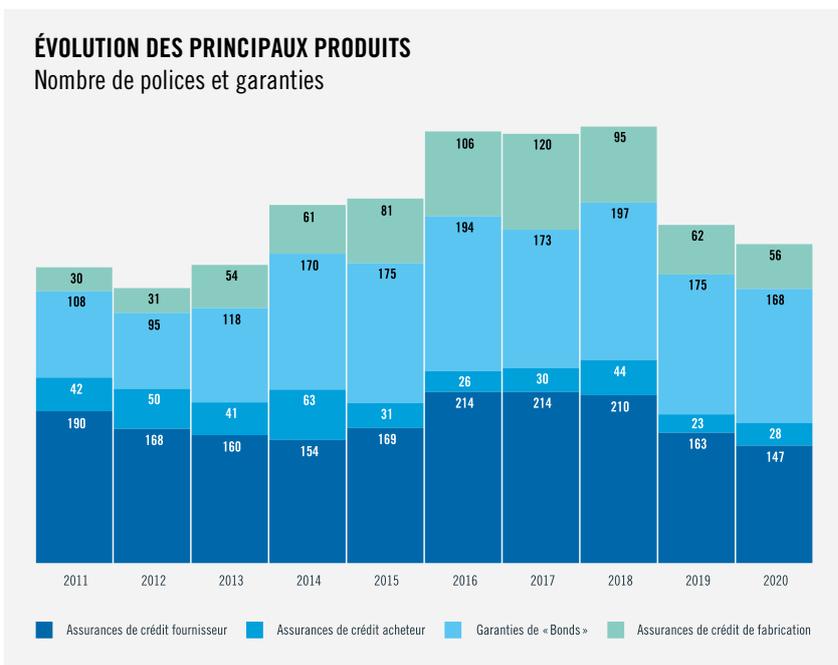
DIDIER LAVANCHY
CO-FONDATEUR, ACQIRIS

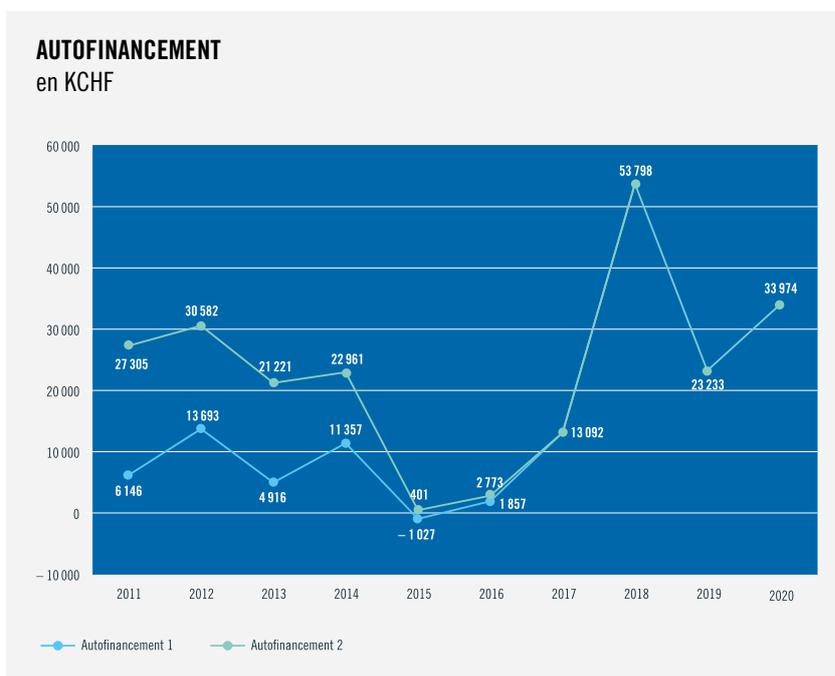
COMPARAISON PLURIANNUELLE

Etant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation (ACE) publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV subissent de fortes variations. La demande d'assurances de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur de l'exportation suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties pour l'opération.









Avec une exposition existante de CHF 8,971 mia. au jour de référence du bilan 2020, la tendance légèrement haussière des quatre dernières années s'est poursuivie. L'engagement existant, qui se situait à CHF 7,301 mia. fin 2020, affiche lui aussi une faible tendance à la hausse sur les dernières années. L'engagement existant était soumis à une volatilité plus réduite que l'exposition existante. Cela est dû au fait que de 2012 à 2016, la SERV a enregistré une forte augmentation du volume des accords de principe (AP), ce qui a surcompensé un niveau d'engagement existant plus faible en comparaison. Il convient de tenir compte du fait que la SERV a modifié sa méthode de calcul de l'engagement et de l'exposition en 2018 (cf. Rapport de gestion 2018). Du fait de la nouvelle méthode de calcul, ces deux indicateurs affichent des valeurs un peu plus basses qu'avec l'ancienne méthode de calcul.

Le changement de méthode de calcul concerne également le nouvel engagement (PA) et les nouveaux AP qui ont été établis au cours d'un exercice. Le volume des nouveaux AP sur les quatre dernières années a atteint un niveau comparable à celui du début de la période considérée. En revanche, en 2015 et 2016, le volume des AP était inhabituellement élevé et dépassait celui des nouvelles PA établies. Cela est dû au fait que la SERV a soutenu les offres pour certaines opérations volumineuses qui ne se sont pas concrétisées sous forme de commandes par la suite, ou ne se sont réalisées que beaucoup plus tard. Cela a pour conséquence que le volume des nouveaux engagements de la SERV est soumis à une forte volatilité. Ainsi, par exemple, en 2014 et 2018, le nombre de nouvelles polices établies par la SERV a atteint des pics. Ces dernières années, en revanche, les chiffres des nouveaux engagements sont restés à nouveau plutôt au-dessous de la moyenne.

Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits de la SERV, on constate que le nombre de nouvelles assurances de crédit fournisseur et assurances de crédit

acheteur conclus, d'une manière générale, est plutôt resté stable et a même légèrement diminué au cours des trois dernières années. L'augmentation globale du nombre de nouvelles polices jusqu'en 2018 était due à la demande de plus en plus forte de garanties de «Bonds» et d'assurances de crédit de fabrication, pour lesquelles le volume de nouveaux engagements est cependant resté à un niveau bas par rapport aux deux autres produits.

Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les indemnités versées et les charges d'exploitation et de personnel. On observe qu'au cours des dix dernières années, pour certains exercices, la SERV a subi des pertes au niveau de l'activité commerciale opérationnelle tandis que d'autres exercices ont connu des afflux de fonds importants. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs, c'est-à-dire que les paiements des primes financent suffisamment les indemnités à verser pour les dommages et l'exploitation opérationnelle.

L'autofinancement 2 était également positif en tout temps. En 2020, l'excédent de couverture était de CHF 34,0 mio. Il était ainsi à nouveau plus élevé que l'année précédente et se situait à un niveau comparable à celui des valeurs élevées d'il y a dix ans. Etant donné que la SERV n'a pas de produits de placements, depuis 2017, l'autofinancement 2 coïncide avec l'autofinancement 1.

Depuis sa fondation, la SERV a toujours réussi à honorer les objectifs de développement prescrits par la loi et les impératifs financiers en matière d'autofinancement. En comparaison avec les agences de crédit à l'exportation (ACE) des autres pays, la SERV est hautement efficace, flexible et proche de ses clients. Pour être en mesure de répondre aux besoins de l'exportation suisse et aux attentes financières du législateur, à l'avenir, la SERV doit pouvoir s'adapter aux changements dans son environnement, notamment en développant son portefeuille de produits, en assouplissant ses conditions de création de valeur et en élaborant une stratégie de placement autonome.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La SERV accorde une grande importance au contrôle des opérations d'assurance dans le domaine social, environnemental, des droits de l'homme ou de la lutte contre la corruption.

En 2020, la SERV a élaboré une stratégie climatique. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions de gaz à effet de serre de la SERV, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie.

Lors du contrôle des demandes d'assurance, elle tient compte des directives internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6, al. 2, de la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Pour l'évaluation de projets d'envergure ayant une incidence sur l'environnement, si nécessaire, des visites sont effectuées sur place. En raison des restrictions en matière de déplacements suite à la pandémie de COVID-19, ces visites et rencontres avec les parties prenantes des projets ont été réalisées virtuellement.

Stratégie climatique

La SERV a rejoint la gestion des ressources et le management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA) et, dans ce cadre, rend compte à la Confédération des émissions de gaz à effet de serre de son exploitation. La SERV applique les directives du train de mesures de la Confédération sur le climat et compense l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. La SERV est ainsi un organisme certifié neutre en matière de CO₂.

En 2020, la SERV a élaboré une stratégie climatique. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions de gaz à effet de serre de la SERV, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie. Elle n'est pas libre dans l'élaboration de sa stratégie climatique et doit respecter les directives de la Confédération et les exigences de la LASRE et de l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE). En raison de sa mission définie par la loi, à titre d'exemple, la SERV ne peut pas exclure d'emblée certains secteurs, comme par exemple des vecteurs d'énergie fossile, et est tenue d'examiner le cas particulier de chaque demande d'assurance. La SERV a toutefois la possibilité de traiter avec réserve les projets à émissions de gaz à effet de serre élevées et de promouvoir de façon ciblée les projets

présentant un effet positif sur le climat. L'élaboration concrète de ces deux points est la première étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie climatique de la SERV. Le conseil d'administration examinera attentivement la stratégie climatique et les mesures de mise en œuvre au début de l'année 2021.

Transparence

Tous les projets présentant une valeur de livraison égale ou supérieure à CHF 10,0 mio. sont publiés sur le [site de la SERV](#) sous réserve de l'accord du preneur d'assurance.

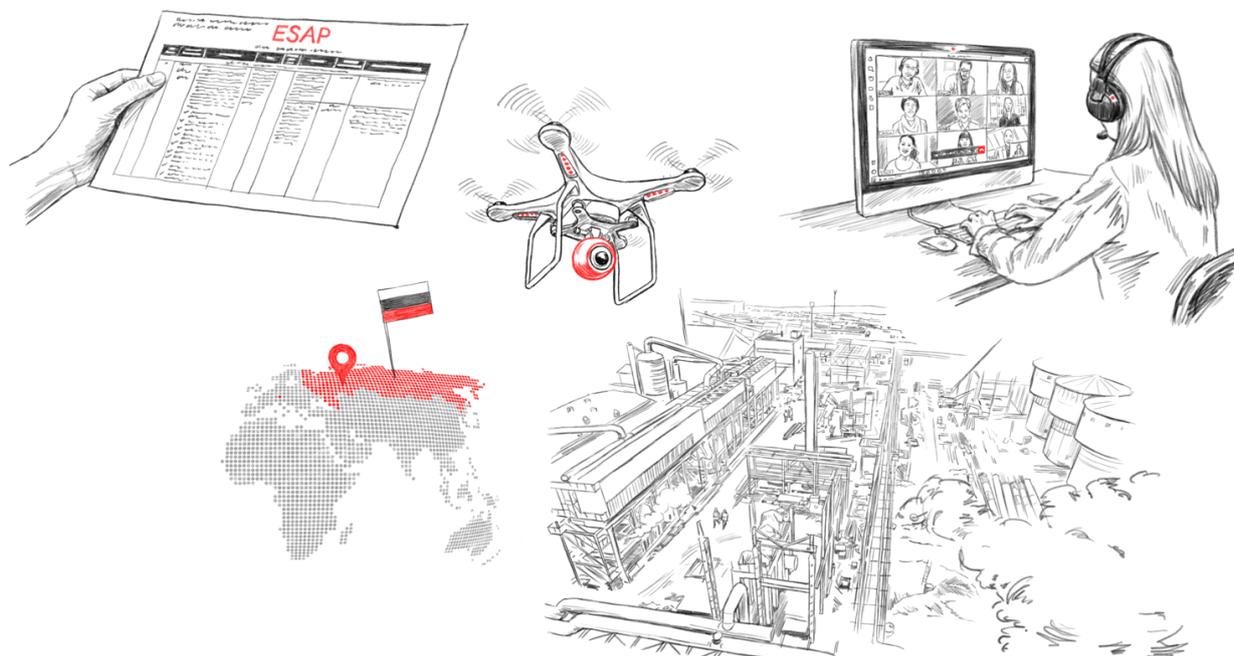
Par ailleurs, la SERV entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Dans ce cadre, elle informe les ONG de ses affaires, des projets en cours ainsi que des évolutions au sein de la SERV et du Groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE. En 2020, ces échanges ont été numériques. A part les représentants de la SERV, les organisations WWF, Public Eye, Pro Natura et Transparency International y ont assisté. Ces échanges sont très appréciés de tous les participants. Les ONG se montrent satisfaites de la grande transparence de la SERV.

Lutte contre la corruption

Quand la SERV dispose d'informations indiquant que le requérant ou des parties prenantes dans une transaction assurée pourraient être impliqués dans une affaire de corruption, en raison de sa politique de compliance et des dispositions de l'OCDE, la SERV doit procéder à des contrôles approfondis (due diligence).

En 2020, la SERV a procédé à des examens étendus de due diligence pour deux requérants. Dans les deux cas, elle a pu constater que les requérants disposaient d'un système anti-corruption solide et que les transactions que la SERV devait couvrir n'étaient entachées d'aucune irrégularité.

CONTRÔLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



MONITORING POUR UNE NOUVELLE USINE D'URÉE

L'entreprise suisse Casale sise à Lugano intervient en tant qu'entrepreneur général pour la construction d'une usine d'urée dans la ville russe de Togliatti. Cela permettra de faire passer la capacité de production de 2 800 tonnes d'urée par jour environ à 5 000 tonnes. Avantage de la nouvelle usine: l'exploitant peut intégrer la nouvelle usine dans l'infrastructure existante et réduire ainsi les charges environnementales supplémentaires. Les travaux ont commencé en octobre 2018 et devraient être terminés d'ici mars 2022.

Environmental and Social Action Plan (ESAP)

L'affaire relève de la catégorie de projets B des Approches communes de l'OCDE et est donc soumise à un contrôle approfondi du respect des directives relatives au développement durable. Le contrôle a eu lieu début 2018. Comme cela est usuel, il a été réalisé par une entreprise de conseil indépendante. Suite au contrôle, un plan de mesures a été élaboré. Dans ce plan d'action environnementale et sociale (ESAP), l'entreprise de conseil définit les mesures à prendre pour respecter les exigences concernant les aspects sociaux, l'environnement et les droits de l'homme. Les normes en matière sociale et environnementale de la Société financière internationale et de la Banque mondiale sont déterminantes.

L'entreprise de conseil a établi l'ESAP en étroite collaboration avec la SERV, la banque qui finance, Casale et l'exploitant local. Dans ce projet, les mesures pour la phase actuelle de construction concernaient surtout la sécurité au travail sur le chantier et la collaboration avec les sous-traitants ainsi que les émissions sonores et d'odeurs, qui ne doivent pas incommoder la population locale.

Un suivi dans des conditions particulières

Le respect de ces mesures est généralement surveillé dans le cadre d'un suivi. Le projet se trouve actuellement dans cette phase de suivi. La situation épidémiologique de 2020 a cependant posé quelques difficultés: les visites sur site n'étaient plus possibles en raison des restrictions de déplacement et des directives de confinement.

La nécessité est cependant source d'inventivité. L'acheteur a fourni à l'équipe de conseil et à la SERV des photographies du chantier réalisées au moyen d'un drone et les entretiens se sont déroulés virtuellement. «Ainsi, le suivi a tout de même pu être réalisé», explique Judith Capello, vice president, international relations & business policy: «Nous sommes satisfaits du déroulement et voyons cette forme de collaboration comme un complément utile aux visites sur site à l'avenir également.» Grâce aux échanges réguliers, il est possible d'éliminer les malentendus, de transmettre un savoir-faire et d'introduire promptement des mesures correctives.

ORGANISATION ET PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Barbara Hayoz*, économiste d'entreprise, EMBA

(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Urs Ziswiler**, lic. en droit, INDEL EPF,

(vice-président)

a été ambassadeur en Espagne et aux Etats-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur de la division politique IV du DFAE.

Christian Etter*, économiste et docteur en sciences politiques,

était délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, ambassadeur et membre de la direction du SECO. Il était responsable des questions commerciales et d'investissement au niveau international et dirigeait les négociations de libre-échange (notamment avec la Chine) et la délégation suisse au sein du comité mixte institué par l'accord de libre-échange Suisse-UE.

Caroline Gueissaz**, ing. dipl. EPF,

est conseillère d'entreprise chez A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

Burkhard Huber*, Betriebsökonom KSZ,

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

Peter Jenelten**, ingénieur diplômé de l'EPFZ,

a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de juin 2000 à juin 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, dans le cadre de son activité chez PCS Holding AG, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

Christoph Meier-Meier*, économiste d'entreprise HWV,

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Anne-Sophie Spérisen , lic. oec.,**

est présidente et CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extraparlamentaire Forum PME et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

Reto Wyss , économiste MSc,**

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS) qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le Comité de Solidar Suisse.

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation

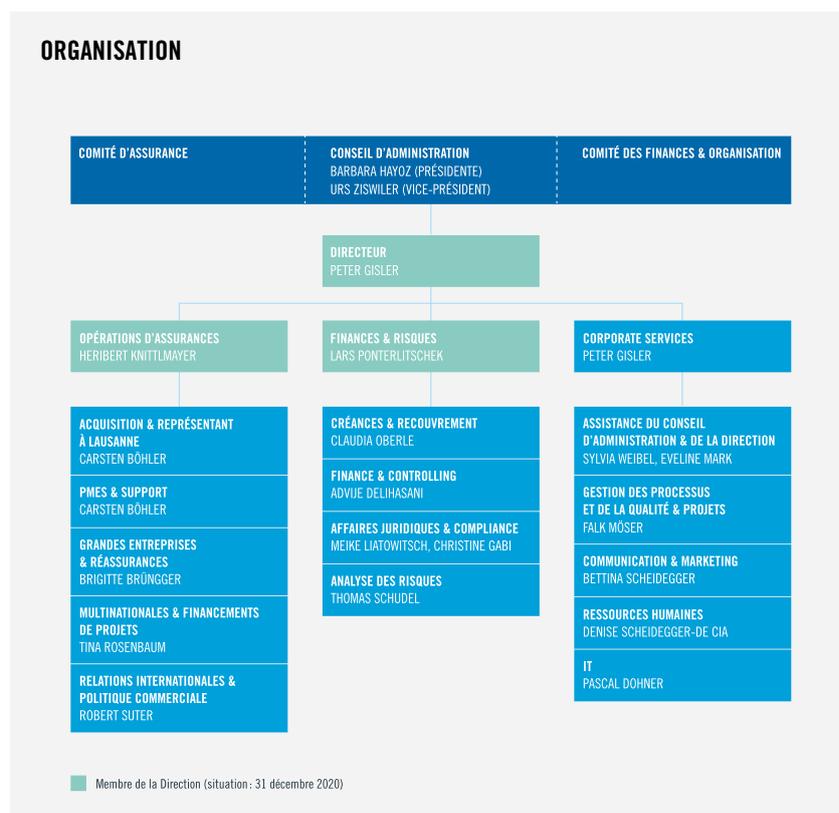
DIRECTEUR**Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme fédéral,**

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

ORGANE DE RÉVISION**KPMG AG**

Räffelstrasse 28

8045 Zurich



Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de la SERV est élu par le Conseil fédéral pour quatre ans; une nouvelle période de mandat a débuté en 2020. Il se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). La durée des mandats est alignée sur la période de législature de l'Assemblée fédérale.

Barbara Hayoz a succédé à Thomas Daum le 1^{er} janvier 2020 à la présidence du CA. Le CA a accueilli les nouveaux membres Christian Etter et Peter Jenelten le 1^{er} janvier 2020. Le CA a choisi Urs Ziswiler comme vice-président.

Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Il forme en son sein un Comité d'assurance (présidé par Barbara Hayoz depuis le 1^{er} janvier 2020) et un Comité des finances et d'organisation (présidé par Urs Ziswiler depuis le 1^{er} janvier 2020). Les tâches des comités sont décrites dans le règlement interne et précisées dans des règlements à part.

Directeur

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le règlement interne.

Ressources humaines

La SERV implémentera par étapes la stratégie RH adoptée en 2019 au cours des années à venir. Dans ce cadre, la professionnalisation des processus RH et la numérisation liée soutiennent et accompagnent les collaborateurs et soulagent les supérieurs hiérarchiques dans leur travail quotidien. Ce processus de transformation a eu pour conséquence qu'à part les valeurs de l'entreprise «orientation vers le client, estime, collaboration, amélioration continue et sens des responsabilités» qui venaient d'être introduites, des compétences-clés propres à la SERV ont également été définies. Du fait du déménagement à l'adresse Genferstrasse 6 fin 2020 et du nouvel environnement de travail en open space, à l'avenir, les collaborateurs de la SERV appliqueront directement et quotidiennement les nouvelles valeurs les uns avec les autres et vivront ainsi activement la communication, la collaboration et l'amélioration continue.

Un autre point important de 2020 était l'enquête auprès des collaborateurs, qui a révélé à l'ensemble de la SERV où se situaient ses points forts et son potentiel d'amélioration. Tous ces facteurs ont eu pour conséquence que, d'une part, la SERV s'est développée en tant qu'employeur, et que, d'autre part, elle se présente de façon plus ouverte, dynamique et attrayante sur le marché du travail. Elle améliore ainsi ses chances de trouver encore plus rapidement des candidats qualifiés pour prendre la relève dans le financement d'exportations.

La SERV se présente ouvertement et de façon dynamique comme un employeur attrayant sur le marché du travail.

IT

Comme chez de nombreux clients de la SERV, les recommandations de la Confédération concernant le télétravail ont également posé des défis de taille au service informatique de la SERV au printemps. Ces défis ont pu être relevés avec brio, de sorte que les conseillers ont bénéficié d'une assistance informatique complète et sont restés à la disposition des exportateurs suisses à tout moment. Au niveau du personnel, un changement est survenu à la direction du service IT et deux postes vacants ont pu être pourvus.

Au deuxième semestre 2020, le Contrôle fédéral des finances a examiné le projet de remplacement du système informatique central. Le contrôle portait sur la question de savoir si le choix de la solution était justifié, si elle était durable et si le projet, y compris ses particularités fonctionnelles, avançait conformément au plan et si les principes du bon ordre de la comptabilité étaient respectés. Le rapport final est attendu pour le premier trimestre 2021.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le règlement interne, le Code of Conduct et les Conditions générales d'engagement de la SERV règlementent le traitement des liens et conflits d'intérêts des membres du CA et des collaborateurs.

En particulier, les membres du CA sont tenus de signaler leurs liens d'intérêts au moment de leur élection, puis chaque année, ainsi que tout changement pertinent immédiatement. Le Comité des finances et d'organisation prend note de ces déclarations et établit un rapport au moins une fois par an à ce sujet pour le CA. En présence d'indications pertinentes, le CA prend les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la SERV. Les membres du CA et les collaborateurs sont tenus d'observer les règles de récusation en vertu de l'art. 10 de la Loi fédérale sur la procédure administrative.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019–2021 à KPMG SA, Zurich.

RÉMUNÉRATIONS

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans la présidente s'élevait à KCHF 349,6 en 2020 et est légèrement plus élevée que l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de membres, qui est passé de huit à neuf. Une rémunération d'un montant de KCHF 137,8 a été versée à la présidente du CA Barbara Hayoz. Les rémunérations comprennent les honoraires d'administrateurs et des indemnités au titre de tâches spécifiques. Les dépenses pour des frais réels ne font plus l'objet d'un rapport étant donné que le règlement applicable a été modifié. Aucune autre prestation accessoire n'a été indemnisée. Après un contrôle de l'obligation d'assurance dans la prévoyance professionnelle (PP) pour les membres du conseil d'administration ordonné par l'Office fédéral du personnel (OFPER), les membres du CA concernés par cette obligation ont été assurés a posteriori. Les coûts indiqués incluent également des paiements a posteriori pour les années 2019 et 2018 à hauteur de KCHF 12,0. En raison de la situation liée au coronavirus, la charge de travail de la présidente a augmenté à 55 pour cent.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation d'objectifs de l'entreprise et d'objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2020, les rémunérations ont représenté un total de KCHF 875,3 (année précédente: KCHF 868,7) pour trois collaborateurs de la direction. La rémunération totale la plus élevée, d'un montant de KCHF 348,2, a été attribuée au directeur.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (8 membres, sans présidente)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55 %		CA 10 %
			Cass 20 %
			Cfino 10 %
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	84 000	328 000	41 000
	81 000	289 000	41 286
Indemnités au titre de tâches spécifiques	53 800	21 550	2 694
	40 900	23 450	3 350
Autres prestations accessoires (frais de déplacement, logement, repas et représentation)	–	–	–
	1 139	27 681	3 954
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	–	22 485	2 811
Indemnité de départ	–	–	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (2 membres, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	298 758	465 400	232 700
	295 800	454 404	227 202
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	48 814	60 509	30 255
	57 094	58 875	29 438
Autres prestations accessoires	600	1 200	600
	840	1 680	840
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–

RAPPORT FINANCIER

Bases légales

La Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) et l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit à la date de clôture des comptes annuels (cf. Comptes annuels, pp. 49–67) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques: «débiteurs publics», «débiteurs privés sans ducroire» et «débiteurs privés avec ducroire».

Les comptes sont établis selon les principes de l'importance, de la clarté, de la permanence des méthodes comptables et du produit brut, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29, al. 3, LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29, al. 4, LASRE et présente l'état du capital. Les dispositions pour les finances de la Confédération constituent les exigences minimales pour les PIBE (art. 21, al. 1, OASRE). Au chapitre Corporate Governance, la SERV rend compte des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration (CA) et à la direction.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture le 14^e exercice avec un résultat d'entreprise (RE) négatif de CHF –81,5 mio. (année précédente: CHF 55,4 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation négatif de même montant.

PRIMES ACQUISES
en CHF mio.**89,8**

La pandémie de coronavirus s'est fait sentir avec un léger décalage à partir du mois d'août au niveau des recettes de primes (CHF 71,6 mio.). 92 pour cent des recettes de primes provenaient des sept premiers mois de l'exercice. En comparaison pluriannuelle, en ce qui concerne les primes, l'exercice se situe légèrement au-dessous de la moyenne. Les recettes moyennes de primes s'élevaient à CHF 77,2 mio. Avec CHF 89,8 mio., la SERV a obtenu un résultat qui se situe à la deuxième place en matière de primes acquises depuis sa fondation. Seule l'année 2018 présentait une valeur plus élevée encore, affichant le montant record de CHF 94,5 mio. Contrairement à ce que l'on observe pour l'exercice 2018, pendant l'exercice actuel, le montant correspondant aux primes acquises dissoutes (CHF 73,5 mio.) est supérieur au montant correspondant aux primes acquises constituées (CHF 55,3 mio.). Cela veut dire que pendant l'exercice 2020, la SERV a bénéficié de réserves de primes qu'elle avait pu constituer les années précédentes grâce à des recettes de primes élevées. Les PIBE prévoient la formation de primes non acquises à hauteur de 80 pour cent de la facturation pour les primes.

La tendance baissière des intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement s'est maintenue. Cela est dû au fait qu'au cours des années précédentes, les créances issues de rééchelonnements de dettes ont diminué conformément aux prévisions. En 2020, l'Argentine, Cuba et le Pakistan n'ont pas pu honorer leurs obligations de paiement, notamment du fait de la pandémie de coronavirus. Les pays qui ont honoré leurs obligations de paiement affichent des dettes soumises à des intérêts plus basses, raison pour laquelle les intérêts créditeurs résultant de rééchelonnements de dettes présentaient le montant très bas de CHF 1,3 mio. (année précédente: CHF 15,1 mio.).

Les charges des sinistres élevées ont marqué l'exercice 2020 à partir du premier trimestre. A CHF 167,9 mio., le montant des charges des sinistres était de loin le plus élevé depuis la fondation de la SERV. Des charges des sinistres affichant des montants en millions à trois chiffres ont déjà été enregistrées lors des exercices 2011 (CHF 123,3 mio.) et 2018 (CHF 104,5 mio.). Malgré ces trois années où les charges des sinistres ont été considérables, la SERV affiche une moyenne des charges des sinistres de CHF 52,0 mio. depuis le début de son existence. Les sorties de compte définitives de créances d'une valeur totale de CHF 11,8 mio. concernaient des risques en Equateur, en Espagne, en France, en Italie, à Oman, au Paraguay, en Suisse et en Turquie. Les charges des sinistres restantes comprenaient des coûts pour des mesures de recouvrement s'élevant à CHF 1,2 mio.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 11,9 mio. découle de l'ajustement de la catégorie de risque pays (CRP) pour la Serbie (CHF 4,8 mio.) et de la dissolution de réévaluations obsolètes (CHF 7,1 mio.) pour les accords avec le Bangladesh, le Cameroun, l'Indonésie et l'Irak.

Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,970 mia.

L'augmentation des charges de personnel (CHF 13,0 mio.) par rapport à l'exercice précédent (CHF 12,0 mio.) est due à la hausse du nombre d'employés. Les autres charges d'exploitation, d'un montant de CHF 6,7 mio., comprenaient cette année les coûts pour le projet de transformation SERV (TRS), ce qui explique en grande partie l'écart par rapport à l'exercice précédent (CHF 5,2 mio.). Le projet a été lancé suite à l'analyse des processus commerciaux réalisée en 2018 et a pour objectif de remplacer le système informatique central et d'optimiser les processus de la SERV.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et est négatif en 2020 à CHF -0,3 mio. Comme l'année précédente, les intérêts négatifs sur l'avoir sur le compte bancaire n'ont eu qu'un effet marginal sur le résultat. Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,970 mia. L'absence d'intérêts créditeurs sur placements pèse lourdement dans la balance quand on sait qu'à la fondation de la SERV en 2007, ces derniers s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. et que, jusqu'en 2016, ils affichaient en moyenne CHF 18,3 mio.

Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont augmenté de CHF 23,5 mio. par rapport à 2019. La SERV tente de maintenir l'avoir sur les comptes courants à un niveau bas pour avoir aussi peu d'intérêts négatifs à payer que possible.

L'absence de remboursements volumineux provenant d'accords de rééchelonnement (en particulier d'Argentine et du Pakistan) a eu pour conséquence que pendant l'exercice considéré, les placements financiers n'ont pas augmenté comme les années précédentes mais au contraire diminué de CHF 10,0 mio. Ces fonds ont été utilisés pour les versements liés aux dommages. Pendant l'exercice considéré, les créances résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 18,2 mio. seulement (année précédente: CHF 64,7 mio.).

Au niveau des passifs, les provisions pour sinistres prédominent. Par rapport à l'exercice précédent, les provisions pour sinistres ont augmenté de CHF 100,2 mio., passant de CHF 133,4 mio. à CHF 233,6 mio. Les plus grandes provisions pour sinistres concernaient des risques en Arabie saoudite, en Argentine, en Australie, en Azerbaïdjan, au Brésil, à Chypre, à Cuba, aux Emirats arabes unis, en Italie, en Suisse et en Zambie.

Au 31 décembre 2020, le capital s'élevait à CHF 2,744 mia.; ce dernier a diminué de CHF 81,5 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) se chiffre à CHF 1,519 mia., ce qui représente une baisse de CHF 128,4 mio. (8%) par rapport à l'exercice précédent. La baisse est due à la composition du portefeuille et à l'influence de monnaies étrangères, tout particulièrement la dévaluation du BRL et de l'USD par rapport au CHF. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 183,8 mio. (16%) et atteint CHF 1,307 mia. La RComp permet à la

SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés. En même temps, cette réserve permet à la SERV de continuer à couvrir des risques pour des opérations d'exportation.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.



«La réserve de compensation de 1,3 milliard de francs permet à la SERV d'amortir les années présentant des charges des sinistres élevées et en même temps de continuer à couvrir les risques pour des opérations d'exportation suisses.»

LARS PONTERLITSCHKEK
CHIEF FINANCIAL OFFICER

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 51) affichait pour 2020 une augmentation nette des fonds de CHF 13,5 mio. (2019: CHF 134,4 mio.). Les années précédentes, la SERV a généré en moyenne CHF 130,7 mio. de fonds. Avec 3,002 mia. de liquidités et de placements à terme, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

Le flux de fonds des activités commerciales affichait un montant négatif de CHF 13,3 mio. En comparaison avec l'année précédente, pendant l'exercice 2020, CHF 19,0 mio. de plus ont été dépensés pour des paiements liés à des dommages et CHF 0,2 mio. pour le personnel et l'exploitation. En même temps, les paiements des primes ont baissé de CHF 5,5 mio. et les remboursements de sinistres de CHF 7,1 mio.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. A CHF 28,2 mio., ce domaine affichait la valeur la plus basse depuis la fondation de la SERV. Cela est dû à l'absence de paiements en raison de demandes de délais de paiement liées à la pandémie (Cameroun et Pakistan) et à des demandes de renégociations concernant des accords de rééchelonnement (Argentine et Cuba). Le flux de fonds moyen pour ce domaine s'élevait à CHF 114,6 mio. les années précédentes. La réduction de moitié des paiements d'intérêts issus d'accords de rééchelonnement en comparaison avec les chiffres pour

l'année de la fondation de la SERV en 2007 était particulièrement marquante. Pour la première fois, pendant l'exercice 2020, des coûts liés au projet de transformation TRS ont été activés dans les placements incorporels à hauteur de CHF 3,3 mio. Le flux de fonds en lien avec cette activation s'élevait à CHF 3,2 mio.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 1,4 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de «Bonds» en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2020, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2020, toutes les rubriques à l'exception de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» affichaient un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle ne peut être attendue des placements. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente au total un clair excédent de CHF 34,0 mio. pour l'ensemble des niveaux.

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 5,9 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 9,3 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. PDF, Commentaires sur les comptes annuels, Commentaires à propos du compte de résultat par rubrique 12–18, pp. 61). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, les deux rubriques «débiteurs privés avec ducroire» et «débiteurs publics» ont été clôturées avec des résultats négatifs. Cela est principalement dû aux charges des sinistres, qui étaient issues de la constitution de provisions et de réévaluations. Le résultat positif de la rubrique «débiteurs privés sans ducroire» n'a pas pu compenser les pertes des deux autres rubriques. L'expérience a montré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	2020	2019	Variation
Recettes de primes	1	71 579	107 548	-35 969
Formation de primes non acquises		-55 314	-81 167	25 853
Dissolution de primes non acquises		73 541	42 948	30 593
Primes acquises		89 806	69 329	20 477
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		1 309	15 145	-13 836
Total du produit d'assurance		91 115	84 474	6 641
Charges des sinistres	2	-167 905	-54 898	-113 007
Résultat de rééchelonnement	3	11 935	41 844	-29 909
Total des charges d'assurance		-155 970	-13 054	-142 916
Résultat de l'activité d'assurance		-64 855	71 420	-136 275
Charges de personnel		-12 981	-12 020	-961
Autres charges d'exploitation		-6 716	-5 174	-1 542
Résultat financier		-294	1 179	-1 473
Autres produits **	4	3 318	8	3 310
Résultat d'exploitation		-81 528	55 413	-136 941
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		-81 528	55 413	-136 941

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

** En raison de leur objet, pour l'exercice 2020, les autres produits ont été séparés du produit d'assurance.

BILAN

Bilan

31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Actif				
Liquidités		32 248	8 711	23 537
Créances de primes		29 892	36 319	-6 427
Autres créances		-	77	-77
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	2 970 000	2 980 000	-10 000
Comptes de régularisation de l'actif		690	1 034	-344
Total de l'actif circulant		3 032 830	3 026 141	6 689
Immobilisations corporelles		414	131	283
Immobilisations incorporelles	6	3 289	-	3 289
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		3 703	131	3 572
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	196 275	187 839	8 436
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	128 317	146 535	-18 218
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		324 592	334 374	-9 782
Total de l'actif		3 361 125	3 360 646	479
Passif				
Engagements courants		2 280	1 131	1 149
Engagements financiers à court terme		107	21	86
Comptes de régularisation du passif		1 662	1 401	261
Primes non acquises		398 640	418 459	-19 819
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-20 851	-22 444	1 593
Provisions pour sinistres	9	233 620	133 459	100 161
Autres engagements à long terme	10	1 450	2 874	-1 424
Sous-total		616 908	534 901	82 007
Capital porteur de risque (CPR)		999 023	1 149 988	-150 965
Capital de base (CB)		519 782	497 217	22 565
Réserve de compensation (RComp)		1 306 940	1 123 127	183 813
Résultat d'entreprise (RE)		-81 528	55 413	-136 941
Capital total		2 744 217	2 825 745	-81 528
Total du passif		3 361 125	3 360 646	479

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	31.12.2020	31.12.2019
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	75 955	81 408
Indemnités versées		– 82 734	– 63 709
Remboursements d'indemnités		11 884	18 979
Paiements pour le personnel et l'exploitation		– 18 357	– 18 186
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		– 13 252	18 492
Activité d'investissement			
Activation de placements incorporels		– 3 248	–
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		30 856	106 961
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		605	11 456
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		–	–
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		28 213	118 417
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		– 1 425	– 2 525
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		– 1 425	– 2 525
Variation nette des ressources		13 536	134 384
Ressources au 31.12.2019 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		–	2 988 712
Ressources au 31.12.2020 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 002 248	

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

PREUVE D'AUTOFINANCEMENT

Preuve d'autofinancement

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Primes acquises	28 168	596	61 042	89 806
Perte annuelle moyenne attendue	- 11 659	- 313	- 23 869	- 35 841
Loading	16 509	283	37 173	53 965
Charges de personnel	- 893	- 1 336	- 10 752	- 12 981
Autres charges d'exploitation	- 462	- 691	- 5 563	- 6 716
Résultat financier	- 50	- 2	- 242	- 294
Autofinancement 1	15 104	- 1 746	20 616	33 974
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
Autofinancement 2	15 104	- 1 746	20 616	33 974

COMPTES PAR RUBRIQUE

Comptes par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
					(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	12	22 149	520	48 910	71 579
Formation de primes non acquises		- 17 072	- 35	- 38 207	- 55 314
Dissolution de primes non acquises		23 091	111	50 339	73 541
Primes acquises		28 168	596	61 042	89 806
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	13	908	226	175	1 309
Total du produit d'assurance		29 076	822	61 217	91 115
Charges des sinistres	14	- 81 350	- 1 139	- 85 416	- 167 905
Résultat de rééchelonnement	15	4 559	6 867	509	11 935
Total des charges d'assurance		- 76 791	5 728	- 84 907	- 155 970
Résultat de l'activité d'assurance		- 47 715	6 550	- 23 690	- 64 855
Charges de personnel	16	- 893	- 1 336	- 10 752	- 12 981
Autres charges d'exploitation	17	- 462	- 691	- 5 563	- 6 716
Résultat financier	18	- 50	- 2	- 242	- 294
Autres produits**		228	342	2 748	3 318
Résultat d'exploitation		- 48 892	4 863	- 37 499	- 81 528
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		- 48 892	4 863	- 37 499	- 81 528

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

** En raison de leur objet, pour l'exercice 2020, les autres produits ont été séparés du produit d'assurance.

Bilan par rubrique

31.12.2020, en KCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		-	-	-	32 248	32 248
Créances de primes		749	-	29 143	-	29 892
Autres créances		-	-	-	-	-
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		-	-	-	2 970 000	2 970 000
Comptes de régularisation de l'actif		-	-	-	690	690
Total de l'actif circulant		749	-	29 143	3 002 938	3 032 830
Immobilisations corporelles		-	-	-	414	414
Immobilisations incorporelles		-	-	-	3 289	3 289
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		-	-	-	3 703	3 703
Créances résultant de sinistres et de restructurations		70 655	32 024	93 596	-	196 275
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		56 451	46 607	25 259	-	128 317
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		127 106	78 631	118 855	-	324 592
Total de l'actif		127 855	78 631	147 998	3 006 641	3 361 125
Passif						
Engagements courants		-	-	-	2 280	2 280
Engagements financiers à court terme		-	-	107	-	107
Comptes de régularisation du passif		-	-	-	1 662	1 662
Primes non acquises		99 546	9 483	289 611	-	398 640
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		- 5 885	-	- 14 966	-	- 20 851
Provisions pour sinistres	19	78 021	1 247	154 352	-	233 620
Autres engagements à long terme		-	-	-	1 450	1 450
Sous-total		171 682	10 730	429 104	5 392	616 908
Capital porteur de risque (CPR)		-	-	-	999 023	999 023
Capital de base (CB)		-	-	-	519 782	519 782
Réserve de compensation (RComp)		558 927	106 506	132 080	509 427	1 306 940
Résultat d'entreprise (RE)		- 48 891	4 862	- 37 499	-	- 81 528
Capital total		510 036	111 368	94 581	2 028 232	2 744 217
Total du passif		681 718	122 098	523 685	2 033 624	3 361 125

* cf. Commentaires à partir de la page 59 dans l'Annexe aux comptes annuels

PRINCIPES D'INSCRIPTION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). En modifiant les principes d'inscription au bilan et d'évaluation, en 2020, le CA a créé les conditions pour activer les placements incorporels.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: Les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés

différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoids provenant d'accords de rééchelonnement constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent après qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation: Un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun dommage n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les dommages attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- Capital porteur de risque (CPR): le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan «créances résultant de sinistres et de restructurations», les «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Évaluation: le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est donc calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

A propos du compte de résultat

[1] A propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 71,6 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 62,7 mio., des recettes de primes de réassurances d'un montant de CHF 11,7 mio. et des recettes de primes versées à des réassurances de CHF -2,8 mio.

[2] A propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 167,9 mio. se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF -4,6 mio., de la constitution de provisions pour sinistres déclarés à hauteur de CHF 112,0 mio. et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 47,5 mio. (cf. p. 62). En 2020, des dommages d'un montant de CHF 11,8 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les dommages sortis des comptes concernaient des risques en Espagne, en France, en Italie, à Oman, au Paraguay, en Suisse et en Turquie. Le montant de CHF 1,2 mio. sous les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] A propos du «Résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 11,9 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 12,0 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. p. 64).

[4] A propos des «autres produits»: les CHF 3,3 mio. dans les autres produits proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet de transformation TRS.

A propos du bilan

[5] A propos des «placements financiers à court terme»: l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] A propos des «placements incorporels»: les CHF 3,3 mio. dans les «placements incorporels» proviennent de l'activation des coûts (personnel et autres charges d'exploitation) du projet de transformation TRS.

[7] A propos des «créances résultant de dommages et de restructurations»: les créances résultant de dommages (cf. p. 62) et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. p. 63) de la SERV sont évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 55). Elles sont ensuite inscrites au bilan en tant que créances nettes. Durant l'exercice considéré, les créances résultant de dommages ont augmenté de CHF 8,4 mio. Les dommages qui ont fait l'objet de versements concernaient l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, Cuba, l'Egypte, les Emirats arabes unis, l'Equateur, la France, l'Inde, l'Italie, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la République dominicaine, la Russie, la Slovaquie, la Suisse, la Turquie et la Zambie.

[8] A propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 64) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants ont eu lieu en Indonésie (baisse de CHF 11,4 mio.) et en Serbie (baisse de CHF 3,8 mio.).

[9] A propos des «provisions pour sinistres»: la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des dommages à hauteur de CHF 73,5 mio. et des provisions pour dommages déclarés à hauteur de CHF 160,1 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 55). Les provisions pour dommages s'élevaient au total à CHF 233,6 mio.

[10] A propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué en lien avec des garanties de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

A propos du tableau des flux de trésorerie

[11] A propos des «paiements des primes»: des paiements de primes pour un montant total de CHF 76,0 mio. ont été effectués. Cela correspond aux paiements de primes moyens des exercices précédents (CHF 75,3 mio.). La plus grande partie des paiements des primes provient de facturations au cours de l'exercice 2020.

A propos du compte de résultat par rubrique

[12] A propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 65.

[13] A propos des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement» – clé de répartition: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] A propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 65.

[15] A propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 65.

[16] A propos des «charges de personnel» – clé de répartition: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives.

[17] A propos des «autres charges d'exploitation» – clé de répartition: la répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] A propos du «résultat financier» – clé de répartition: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12, p. 61).

A propos du bilan par rubrique

[19] A propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «bilan par rubrique» à la page 65.

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2020			31.12.2019			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	- 64,2	64,2	128,4	- 64,2	64,2	-
Suisse	82,0	- 54,6	27,4	83,7	- 54,0	29,7	- 2,3
Grèce	44,6	- 40,1	4,5	50,7	- 40,2	10,5	- 6,0
Cuba	43,0	- 29,4	13,6	17,6	- 12,1	5,5	8,2
Inde	42,6	- 21,9	20,7	22,9	- 23,8	- 0,9	21,6
Zimbabwe	37,4	- 23,4	14,0	37,4	- 23,4	14,0	-
Brésil	20,5	- 12,3	8,2	19,7	- 9,7	10,0	- 1,8
Russie	15,4	- 13,9	1,5	15,5	- 9,6	5,9	- 4,4
Indonésie	11,9	- 5,9	6,0	12,4	- 6,2	6,2	- 0,2
Géorgie	11,7	- 11,7	-	11,7	- 11,7	-	-
Autres pays	63,8	- 46,5	17,3	51,1	- 27,3	23,8	- 6,5
	501,3	- 323,9	177,4	451,2	- 282,3	168,9	8,5
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
	188,9	- 170,0	18,9	188,9	- 170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			196,3			187,8	8,5

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2020					31.12.2019					Variation
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-
Total	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	- 170,0	18,9	-

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2020						31.12.2019						Variation	
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV				Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net		
				(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)				(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)		
(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)=(6)-(12)		
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-	
Cuba	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	-	
Argentine	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	-	
Pakistan	71,5	3,2	3,7	64,6	-63,9	0,7	70,7	3,1	3,7	63,9	-63,9	-	0,7	
Serbie	55,7	-	14,8	40,9	-4,5	36,4	67,4	-	17,9	49,5	-9,3	40,2	-3,8	
Irak	32,7	-	11,1	21,6	-21,5	0,1	37,3	-	12,6	24,7	-24,7	-	0,1	
Bosnie et Herzégovine	22,1	-	5,5	16,6	-11,2	5,4	23,1	-	5,7	17,4	-11,2	6,2	-0,8	
Indonésie	10,4	1,4	0,9	8,1	-8,1	-	27,6	2,0	2,4	23,2	-11,8	11,4	-11,4	
Egypte	1,9	-	0,3	1,6	-1,2	0,4	5,5	-	1,1	4,4	-1,2	3,2	-2,8	
Honduras	1,8	-	0,1	1,7	-1,3	0,4	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	-	
Cameroun	1,5	-	0,2	1,3	-1,3	0,0	1,6	-	0,2	1,4	-1,4	-	-	
Monténégro	1,0	-	0,2	0,8	-0,4	0,4	1,2	-	0,3	0,9	-0,4	0,5	-0,1	
Bangladesh	0,7	0,1	-	0,6	-0,6	0,0	1,0	0,1	-	0,9	-0,9	-	-	
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	562,7	96,4	86,8	379,5	-251,1	128,4	600,7	96,9	94,1	409,7	-263,2	146,5	-18,1	

Recettes de primes par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	10 610	510	51 596	62 716
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	2	10	26	38
Primes de réassurances	11 537	–	121	11 658
Primes versées à des réassurances	–	–	– 2 833	– 2 833
Total des recettes de primes	22 149	520	48 910	71 579

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	2 544	– 1 139	3 188	4 593
Provisions pour sinistres déclarés	– 78 554	–	– 33 394	– 111 948
Variation de réévaluations	– 5 340	–	– 42 210	– 47 550
Sortie des comptes définitive des sinistres	–	–	– 11 840	– 11 840
Autres charges des sinistres	–	–	– 1 160	– 1 160
Total charges des sinistres	– 81 350	– 1 139	– 85 416	– 167 905

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2020–31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	4 651	6 867	509	12 027
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	– 92	–	–	– 92
Total résultat de rééchelonnement	4 559	6 867	509	11 935

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2020, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	6 032	1 247	66 215	73 494
Sinistres déclarés	71 989	–	88 137	160 126
Provisions pour sinistres	78 021	1 247	154 352	233 620

ÉTAT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2020, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,744 mia. Ce dernier a donc baissé de CHF 81,5 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,519 mia. fin 2020, soit une baisse de CHF 128,4 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE, des probabilités de défaut et des influences de monnaies étrangères. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,307 mia. fin 2020. Elle a augmenté de CHF 183,8 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2019 d'un montant de CHF 55,4 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement) suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants dommages surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

Etat du capital

31.12.2020, en KCHF

	31.12.2019	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2020	Mouvements	31.12.2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 149 988			- 150 965	999 023
Capital de base (CB)	497 217			22 565	519 782
Réserve de compensation (RComp)	1 123 127	55 413		128 400	1 306 940
Résultat d'entreprise (RE)	55 413	- 55 413	- 81 528		- 81 528
Capital	2 825 745	-	- 81 528	-	2 744 217

DIVERS

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Evénements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2020 et le 16 février 2021 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2020 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 66,6 (exercice précédent: KCHF 77,8) pour l'audit des comptes annuels 2020. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des Etats et du Conseil national.

La version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.



KPMG AG
Räffelstrasse 28
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 49 à 67 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, preuve d'autofinancement, comptes par rubrique, bilan par rubrique et annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

**Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil fédéral

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

KPMG AG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Oliver Windhör'.

Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elina Monsch'.

Elina Monsch
Expert-réviser agréée

Zurich, 11 mars 2021

CONTACT

SERV Schweizerische Exportrisikoversicherung
Genferstrasse 6
8002 Zurich
+41 (0)58 551 55 55
info@serv-ch.com
serv-ch.com

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Avenue d'Ouchy 47
1001 Lausanne
+41 (0)21 613 35 84
inforomandie@serv-ch.com
serv-ch.com

Le rapport de gestion 2020 de la SERV est disponible
en allemand, français et anglais sur le site report.serv-ch.com.
La version PDF allemande fait foi.

© SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation, 2021

RÉDACTION

SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

CONCEPT / DESIGN / CODAGE

NeidhartSchön AG, Zurich

PHOTOGRAPHIE

Markus Bertschi, Zurich

ILLUSTRATION

Oculus Illustration GmbH, Zurich

TRADUCTION

Supertext AG, Zurich